

Ruée à la nage vers Sebta

C'est aller vite en besogne que d'y voir une attitude volontariste de la part du Maroc

Le Groupe socialiste réitère son soutien irréfragable à la cause palestinienne



Page 2

210 cellules terroristes démantelées et 4.304 individus interpellés depuis 2002



Page 5

Le secteur informel pourrait freiner la reprise post-Covid



Page 10

Les salles obscures au Maroc en berne
Quand la lumière jaillira-t-elle ?



Page 12

Dialogue de sourds
Le Raja sollicite le report de son match contre le MCO
Silence assourdissant de la LNFP



Page 22



Arancha González Laya : Cet afflux de migrants vers Sebta n'est pas à attribuer au désaccord avec Rabat à propos de la présence en Espagne du chef du Polisario, Brahim Ghali

Page 4

Le Groupe socialiste réitère son soutien irréfragable à la cause palestinienne

Chokrane Amam : Le Maroc demeure profondément solidaire avec les Palestiniens et ne cesse d'entreprendre des initiatives pour traduire cette solidarité dans les faits

Actualité



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a réitéré sa solidarité avec le peuple palestinien et sa résistance jusqu'à l'édification de son propre Etat indépendant avec Al-Qods Acharif comme capitale, tout en condamnant les agressions israéliennes contre ce peuple et les lieux saints de Palestine.

Au nom du Groupe socialiste, Chokrane Amam a ainsi exprimé l'engagement permanent et continu de son groupe parlementaire à soutenir la juste cause palestinienne, estimant que la lutte pour la libération se poursuivra tout le temps qu'il faudra et qu'il est inconcevable d'accepter une situation qui ne répond pas aux aspirations et à la lutte du peuple palestinien pour un Etat libre et indépendant avec Al-Qods comme capitale.

Dans son intervention lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants, lundi 17 mai, le président du Groupe socialiste a également souligné que cette solidarité de principe est principalement dictée par le fait que la cause palestinienne fait partie intégrante de la conscience des Marocains, affirmant que cette position a été clairement exprimée par le Groupe socialiste, l'USFP et l'ensemble du peuple marocain puisqu'il s'agit d'une question nationale majeure.

Et Chokrane Amam d'ajouter que le Maroc demeure fidèle à son engagement irréfragable avec le peuple palestinien. A preuve, les manifestations de solidarité organisées ces derniers jours à travers tout le territoire national mal-

gré la crise sanitaire ainsi que les initiatives prises officiellement par le Maroc.

« Le Maroc a exprimé, dès l'entame de l'agression brutale sur l'esplanade de la mosquée d'Al-Aqsa et contre les Palestiniens, sa ferme condamnation de cette agression et de toutes les formes de violence, considérant que celle-ci ne mènera qu'à une impasse et diminuera les chances d'instauration de la paix dans la région », a mis en avant le président du Groupe socialiste.

Il a aussi souligné que S.M le Roi Mohammed VI a décidé, en sa qualité de président du Comité Al Qods, d'envoyer des aides humanitaires et médicales aux Palestiniens, ajoutant que le soutien matériel et moral du Royaume ne s'est jamais démenti.

Selon Chokrane Amam, le peuple palestinien sait pertinemment que le Maroc assume une grande partie de ce soutien et que certains pays arabes riches n'y adhèrent pas, car Al Qods Acharif fait partie de l'agenda Royal et de l'engagement personnel de S.M le Roi et des Marocains envers la cause palestinienne, précisant que le Maroc demeure profondément solidaire avec les Palestiniens et ne cesse d'entreprendre des initiatives pour traduire cette solidarité active dans les faits.

Il a ajouté que la tâche primordiale consiste actuellement à sauver l'idée de paix et à faire face au racisme sioniste, soulignant que la résistance palestinienne va se poursuivre en vue de changer les rapports de forces et créer de meilleures conditions de négociation fondées sur la liberté et l'édification d'un Etat national indépendant

avec Al Qods comme capitale.

Chokrane Amam a conclu son intervention par un appel aux Etats membres du Comité Al-Qods de couper l'herbe sous les pieds de certaines

puissances régionales qui instrumentalisent cette cause pour servir leurs propres intérêts et non pas les droits des Palestiniens.

M.T

Unanimité des groupes parlementaires à la Chambre des représentants

Les représentants des groupes et groupement parlementaires à la Chambre des représentants ont réaffirmé, lundi, leur solidarité constante avec le peuple palestinien pour la défense de ses droits légitimes.

Après avoir souligné la centralité de la cause palestinienne qui revêt une importance capitale pour l'ensemble des Marocains, les représentants des groupes et groupement parlementaires ont hautement salué, au début de la séance hebdomadaire des questions orales, l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, relative à l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence au profit de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Ils ont réitéré leur solidarité sincère et fraternelle avec les Palestiniens dans leur lutte et leur résistance héroïque pour la défense de leurs droits légitimes reconnus par les lois et chartes internationales, tout en condamnant les agressions israéliennes perpétrées notamment dans la Mosquée Al Aqsa, et l'interdiction aux fidèles d'y accéder et aux Maqdisiss d'accomplir leurs rites dans la paix et la sécurité.

Après avoir salué l'initiative Royale concernant l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence au profit des Palestiniens, ainsi que toutes les initiatives entreprises par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, ils ont rappelé que la cause palestinienne et Al-Qods Acharif sont toujours placés au cœur des intérêts et des préoccupations de la société marocaine, qui a fait part de sa tristesse et sa colère depuis le début des agressions israéliennes contre des civils sans défense, relevant que ces violences ont remis la cause palestinienne au-devant de la scène et démontré une fois encore, à travers la solidarité arabe et islamique, que cette question demeure centrale et fondamentale pour les peuples arabomusulmans.

Ils ont estimé que les positions du Maroc vont au-delà des discours, puisqu'elles sont reconnues à l'échelle internationale et traduites par des réalisations sur le terrain et dénoncé l'escalade actuelle et le mutisme de la communauté internationale face aux agressions israéliennes, appelant la communauté des nations à assumer pleinement ses responsabilités pour arrêter ces hostilités.

Arrivée au Caire de l'aide humanitaire marocaine au peuple palestinien



Deux avions des Forces armées Royales (FAR) transportant 20 tonnes d'aides humanitaires d'urgence envoyée sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la po-

pulation palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ont atterri mardi matin à l'aéroport de la base aérienne Est du Caire en Égypte.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre

de la poursuite du pont aérien mis en place par le Royaume avec l'arrivée, dimanche à Amman en Jordanie, de deux avions militaires transportant une aide humanitaire constituée de produits alimentaires de première nécessité, de médicaments de soins d'urgence et de couvertures. Une aide qui sera acheminée aux territoires palestiniens par des camions à travers le pont frontalier entre la Jordanie et la Palestine.

La réception au Caire de ce lot d'aide humanitaire s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Maroc en Égypte et délégué permanent du Royaume auprès de la Ligue arabe, Ahmed Tazi. Cette aide sera acheminée, plus tard dans la journée, par voie terrestre à la bande de Gaza via le poste frontalier de Rafah.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, avait bien voulu donner ses Hautes instructions pour l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence au profit de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

Constituée de 40 tonnes, cette aide humanitaire est composée de produits alimentaires de première nécessité (30 tonnes), de médicaments de soins d'urgence et de couvertures (10 tonnes).

Cette décision Royale s'inscrit dans le cadre du soutien continu du Royaume à la cause palestinienne juste et sa solidarité permanente avec le peuple palestinien frère.

Le Maroc avait dénoncé, dans les termes les plus fermes, les violences perpétrées dans les territoires palestiniens occupés, et dont la poursuite ne mène qu'à creuser le fossé, renforcer les rancœurs et éloigner d'autant les chances de paix dans la région.

Le Royaume qui place la cause palestinienne au sommet de ses préoccupations, reste fidèle à son attachement à la réalisation de la solution des deux États, vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité, passant par la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods-Est pour capitale.

L'initiative Royale fortement saluée

Plusieurs personnalités palestiniennes ont salué l'initiative marocaine d'envoyer une aide humanitaire d'urgence au peuple palestinien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, considérant que cette action menée sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, atteste de la position constante du Maroc vis-à-vis de la cause palestinienne.

Dans des déclarations au site d'information jordanien «Madar Alsaad», les personnalités ont souligné que le Maroc, comme d'habitude, a pris l'initiative d'apporter un soutien humanitaire au peuple palestinien, parallèlement à ses efforts politiques pour soutenir la cause palestinienne.

À cet égard, Abbas Zaki, membre du Comité central du Fatah et responsable des relations arabes et chinoises au sein du mouvement, a salué la position de principe de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a donné ses Hautes instructions pour se tenir immédiatement aux côtés d'Al Qods et du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie dans cette épreuve difficile.

Il a tenu également à saluer l'arrivée de l'aide marocaine à Amman en route vers la Palestine, notant que "c'est cela la position de principe et authentique de Sa Majesté le Roi, Président du Comité Al Qods, qui est exprimée quotidiennement par le peuple marocain authentique envers la Palestine et sa cause".

Pour sa part, l'ancien parlementaire et avocat jordanien Mohamad Al Hajouj Al Dawayima a déclaré que l'aide destinée aux Palestiniens en Cis-

jordanie et dans la Bande de Gaza est une autre preuve de la position permanente et inconditionnelle du Maroc pour le triomphe des frères palestiniens.

Il a souligné que cette position ne date pas d'aujourd'hui, car le Maroc a toujours soutenu le peuple palestinien, que ce soit à travers des aides médicales, alimentaires ou financières, par le biais de l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif, la création d'hôpitaux de campagne, ou encore le soutien politique et diplomatique dans les forums internationaux.

Raja Talab, journaliste au quotidien à grand tirage «Al Rai» et contributeur dans plusieurs sites arabes, a affirmé qu'"il n'est pas surprenant que le Royaume du Maroc soit le premier pays arabe à envoyer des aides, sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au peuple palestinien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, contenant une aide médicale et alimentaire urgente pour renforcer la résilience des Palestiniens".

Le Maroc a de tout temps apporté un soutien ferme à la cause palestinienne, a-t-il dit, soulignant que le Royaume déploie tous ses efforts sur le plan politique et diplomatique et utilise ses relations et le respect international dont il jouit pour soutenir la cause palestinienne dans tous les forums.

Le Maroc soutient fermement et avec tout son poids les efforts pacifiques pour l'établissement d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods-Est pour capitale, a conclu l'écrivain palestinien.

**MON SUCCÈS
EST ENTRE MES MAINS**

Leila SAOUD
Lauriate de L'OFPPPT et ingénieure
Mécatronique chez MG2 Engineering

Le temps est venu de libérer **vos énergies**, de croire en vous et en **vos capacités**.
Le temps est venu de révéler **vos talents** et de vivre votre **passion** avec courage et fierté.
Le temps est venu de faire **le meilleur choix**.
Pour tous les ambitieux qui aspirent à un meilleur futur, **vos succès** est entre vos mains.

OFPPPT
La voie de l'avenir

Découvrez les parcours des lauréats ofppt sur khatwadkia.ofppt.ma

ofppt.ma

Ruée à la nage vers Sebta

C'est aller vite en besogne que d'y voir une attitude volontariste de la part du Maroc

“

Arancha González Laya
Cet afflux de migrants vers Sebta n'est pas à attribuer au désaccord avec Rabat à propos de la présence en Espagne du chef du Polisario, Brahim Ghali



« C'est une journée indescriptible », c'est ainsi que Mohammed Benaisa, président de l'Observatoire du Nord pour les droits de l'Homme (ONDH) a qualifié la journée de lundi dernier qui a été marquée par l'entrée irrégulière à Sebta de plus de 5.000 personnes selon des sources espagnoles.

« Tout a commencé vers l'aube, mais le plus grand nombre d'entrées a été enregistré entre 16h30 et 19h. Vers 20h00, leur nombre a atteint 7.000 personnes et ils ont été 10.000 à suivre de près la situation de l'autre côté », nous a indiqué notre interlocuteur. Et d'ajouter : « L'arrivée des forces de l'ordre marocaines vers 22h00 n'a pas changé grand-chose puisque certains ont poursuivi leur tentative de passage vers Sebta ».

Concernant le profil de ces personnes, le président de l'ONDH nous a affirmé qu'il y en avait de tous les âges. « Nous avons recensé des hommes, des femmes, des enfants et même des familles venant de Tétouan et de ses alentours ainsi que d'autres villes (Tanger, Ouazzane, Chefchaouen, ...) ». Il y avait également des migrants irréguliers subsahariens. Tout ce beau monde est arrivé à la nage ou via des moyens rudimentaires depuis la ville voisine de Fnideq, a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Il y avait aussi beaucoup d'enfants qui ont réussi à passer de l'autre côté. Selon des chiffres non officiels,

leur nombre a atteint 1.500 le soir alors que le matin, ce nombre a été de 700 ».

De son côté, Bentahr Redouan, militant des droits de l'Homme installé à Sebta, décrit une scène de panique et d'hystérie. « Il y avait des hélicoptères qui survolaient le site, les sirènes des ambulances qui retentissaient, des individus qui couraient dans toutes les directions trempés et fatigués et des éléments de l'armée et de la Guardia civil qui tentaient de faire régner l'ordre. En un mot, la scène a été apocalyptique », nous a-t-il témoigné.

Comment peut-on expliquer cette tentative collective de rejoindre Sebta ? Sur les réseaux sociaux, nombreux sont les avis qui tendent à considérer ce départ collectif comme un acte prémédité de la part des autorités marocaines dans un contexte de tension diplomatique entre Madrid et Rabat. Certains n'ont pas hésité à évoquer une sorte de stratagème de la part du Maroc pour obtenir plus de fonds dans sa lutte contre la migration irrégulière.

Pour sa part, Mohammed Charaf, directeur de l'Observatoire régional des migrations, espaces et sociétés (ORMES) (Faculté des lettres et des sciences humaines d'Agadir) considère que l'ouverture des frontières devant les migrants a servi de monnaie d'échange ou comme cartes à jouer intégrant plusieurs pays. « Prenez l'exemple de la Turquie de Tayyip

Erdogan qui a ouvert ses frontières avec l'Europe en 2020 pour laisser passer les migrants en échange d'une réponse « concrète » de l'UE à ses exigences. Prenez également l'exemple de la Libye de Kadhafi ou de la Tunisie de Benali », nous a-t-il rappelé. Et de poursuivre : « Mais, dans le cas du Maroc, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un acte délibéré des autorités malgré un contexte diplomatique exacerbé entre les deux pays. En fait, notre pays ne peut pas tolérer une action d'une telle ampleur. Il va de l'image du Maroc et de sa réputation ».

Notre source estime qu'il y aurait eu un relâchement au niveau de la surveillance du passage séparant le Royaume de ses présides occupés vu le contexte des vacances de l'Aïd. « Il faut également rappeler que la tentative de lundi dernier n'est pas la première puisqu'en 2005 et au cours de deux semaines, près de 2.000 migrants africains ont pris d'assaut les postes frontières de Sebta et Mellilla. Il y a eu également d'autres tentatives en 2007, mais pas d'une telle ampleur », nous a-t-il expliqué. Et de conclure : « Ce genre de tensions durera l'avenir vu la configuration géographique des frontières marocaines à proximité de celles de l'Europe ».

Du côté de Rabat, aucune information n'a filtré concernant la position officielle du Maroc. La ministre espagnole des Affaires étrangères, Arancha González Laya, a indiqué, de son côté, que

des responsables marocains, qu'elle n'a pas nommés, ont "assuré" lundi aux autorités espagnoles que cet afflux de migrants vers Sebta n'est pas à attribuer au désaccord avec Rabat à propos de la présence en Espagne du chef du Polisario, Brahim Ghali.

Pour sa part, la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, a jugé mardi "inquiétant" cet afflux et a appelé le Maroc à empêcher les "départs irréguliers" depuis son territoire. "Il est inquiétant qu'au moins 6.000 personnes, dont un grand nombre d'enfants, aient rejoint Sebta à la nage, en mettant leur vie en danger. Beaucoup ont dû être secourus, une personne est morte", a-t-elle déclaré. Et de mar-

ter : « Le plus important maintenant, c'est que le Maroc continue à s'engager à empêcher les départs irréguliers, et que ceux qui n'ont pas le droit de rester soient renvoyés de façon ordonnée et efficace. Les frontières espagnoles sont les frontières de l'Europe ». "L'Union européenne veut bâtir une relation avec le Maroc basée sur la confiance et des engagements partagés. La migration est un élément clé à cet égard", a ajouté la responsable suédoise.

A l'heure où nous mettions sous presse, quelque 300 personnes avaient déjà été renvoyées au Maroc, selon des sources policières. On compte également trois migrants décédés.

Hassan Bentaleb

Le Premier ministre espagnol annule son voyage à Paris

Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a décidé d'annuler mardi un voyage prévu à Paris en raison de la crise provoquée par l'afflux de milliers de migrants dans le préside occupé de Sebta, a annoncé son gouvernement dans un communiqué.

En raison des "derniers événements" à Sebta, M. Sanchez a annulé sa participation à un sommet sur le financement des économies africaines dans la capitale française et s'exprimera à l'issue du Conseil des ministres à la mi-journée, a précisé le gouvernement.

Quelque 6.000 migrants sont arrivés lundi à Sebta, parmi lesquels 1.500 ont déjà été expulsés, a indiqué le gouvernement espagnol mardi. "Ma priorité pour le moment est de ramener la normalité à Sebta. Ses citoyens doivent savoir qu'ils bénéficient du soutien total du gouvernement espagnol", qui fera preuve "de la plus grande fermeté pour assurer leur sécurité et défendre leur intégrité en tant que partie intégrante du pays", a souligné Pedro Sanchez sur Twitter.

Mohamed Nifaoui, contrôleur général au Bureau central d'investigations judiciaires

210 cellules terroristes ont été démantelées et 4.304 individus interpellés depuis 2002



Pour faire face aux dangers terroristes qui le guettent, le Maroc adopte une approche sécuritaire globale, inclusive et multidimensionnelle, a affirmé, lundi à Rabat, le contrôleur général au Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ), Mohamed Nifaoui.

Aussitôt après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, le Maroc a entamé le renforcement de sa sécurité en adoptant une approche sécuritaire globale, inclusive et multidimensionnelle, basée essentiellement sur la consolidation de l'arsenal juridique et la modernisation des mécanismes de sécurité afin de faire face aux menaces et aux dangers terroristes, en parfaite harmonie avec les principes de gouvernance sécuritaire faite de responsabilité et du respect des droits de l'Homme, a-t-il souligné lors d'une conférence nationale organisée par l'Observatoire marocain sur l'extrémisme et la violence (OMEV), à l'occasion du 18ème anniversaire des événements du 16 mai 2003.

Depuis les attentats terroristes sanglants du 16 mai 2003, qui ont visé cinq sites à Casablanca et fait 45 victimes et des dizaines de blessés, le Maroc a pris conscience qu'aucun pays n'est à l'abri du danger de ce phénomène destructeur, a-t-il indiqué.

Et de poursuivre que cette approche sécuritaire proactive, appuyée par une législation juridique, a permis le démantèlement de plusieurs cellules terroristes et

la mise en échec de plusieurs opérations destructrices, surtout après l'apparition de la soi-disant organisation Etat islamique sur la scène du conflit dans la région syro-irakienne et l'émergence de ses cellules dans d'autres régions du monde.

A cet égard, le responsable a expliqué que grâce à l'approche sécuritaire proactive adoptée par le Royaume depuis les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, des résultats tangibles ont été obtenus en matière de lutte contre la criminalité terroriste, faisant savoir que 210 cellules terroristes ont été démantelées et 4.304 individus interpellés depuis 2002, alors que 88 cellules ayant des liens étroits avec des groupes terroristes sur la scène syro-irakienne, en particulier Daech, ont été démantelées depuis début 2013, en plus de l'avortement de plus de 500 projets destructeurs.

En outre, Mohamed Nifaoui a affirmé que depuis sa création, le BCIJ a réalisé des résultats positifs en matière de lutte contre la criminalité, parvenant à démanteler 83 cellules terroristes, dont 77 sans lien avec Daech.

Par ailleurs, 21 cellules terroristes ont été démantelées en 2015, contre 19 en 2016, 9 en 2017, 11 en 2018, 14 en 2019, 8 en 2020 et une cellule en 2021. Huit de ces cellules étaient armées, a-t-il ajouté, faisant savoir que le BCIJ a également réussi à interpellé 1.347 personnes dans le cadre d'affaires terroristes, dont 54 ayant des antécédents judiciaires dans des

affaires de terrorisme, 14 femmes et 34 mineurs.

Concernant les personnes de retour des zones de conflits, le BCIJ a traité 137 cas, dont 115 de retour de la zone syro-irakienne, 14 de Libye et 8 personnes qui ont été rapatriées de la Syrie, a-t-il précisé.

Mohamed Nifawi a également fait état de la présence de 1.659 combattants marocains sur la zone de conflit syro-irakienne, dont 225 ayant des antécédents dans le cadre d'affaires de terrorisme, alors que le nombre de ceux de retour dans le pays a atteint 270 personnes, dont 137 ont vu leurs cas traités par le BCIJ, dans un moment où plus de 745 autres ont trouvé la mort sur le terrain, la plupart en menant des attentats suicide.

Quant aux femmes, elles sont environ 288 à avoir rejoint la zone syro-irakienne, dont seulement 99 sont rentrées au pays, en plus de 391 enfants, dont seulement 82 sont rentrés, a-t-il précisé.

Le Maroc a aussi contribué à mettre en échec des projets terroristes à l'étranger, à travers la coordination et la coopération conjointes avec ses partenaires et l'échange d'informations et d'expériences, s'est félicité Mohamed Nifaoui.

De son côté, le président de l'Observatoire marocain sur l'extrémisme et la violence, Mustapha El Ouarzazi, a indiqué, dans une déclaration à la MAP, que la tenue de cette conférence, 18 ans après les événements du 16 mai 2003 à Casa-

blanca, est l'occasion d'évaluer les menaces existantes, mais aussi les réalisations accomplies en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Maroc.

Les services de sécurité et de renseignement au Maroc jouent un rôle pionnier dans la protection contre les menaces terroristes, a-t-il relevé, notant que leurs activités ne se limitent pas à la sécurisation du Royaume, mais s'étendent en Europe et aux États-Unis à travers le soutien et l'assistance fournis dans le cadre de la coopération internationale.

Pour Mustapha El Ouarzazi, la vigilance doit rester de mise, y compris sur le volet scientifique à travers un suivi du phénomène du terroriste et de l'extrémisme violent.

Pour sa part, le professeur Oumhani Achour, chercheuse à l'Observatoire marocain sur l'extrémisme et la violence, a jeté la lumière sur la situation juridique des combattants terroristes revenant des zones de conflits, en particulier les femmes, en s'intéressant à la question de la femme extrémiste du point de vue du droit international, de la législation nationale et de la convergence entre les crimes du terrorisme et de la traite des êtres humains.

Dans son intervention, elle a également évoqué les résolutions du Conseil de sécurité en lien avec ce sujet, notamment celles relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.



Les pubs rouvrent en Angleterre *Un cyclone s'abat sur une Inde exsangue*



L'Angleterre a franchi lundi une étape majeure de son déconfinement, deux jours avant la France, malgré l'inquiétude face au variant indien tandis que la pandémie de Covid-19 continue de progresser en Inde, où un puissant cyclone s'est abattu sur l'ouest du pays.

Les Anglais, mais pas les autres Britanniques, pourront désormais dîner à l'intérieur d'un restaurant, aller au pub ou assister à un match de foot au stade. Les retrouvailles à la maison sont de nouveau autorisées - mais limitées à six personnes ou deux foyers maximum -, de même que les vacances à l'étranger, même si seules quelques destinations sont exemptées de quarantaine au retour.

Certains vacanciers n'ont pas perdu de temps. "Nous étions impatients de revenir, c'est fantastique", a témoigné une touriste britannique de 52 ans, Diane Healy, à son arrivée au Portugal où elle possède une propriété.

Pays le plus meurtri d'Europe par la pandémie avec près de 128.000 morts, le Royaume-Uni a vu sa situation sanitaire nettement s'améliorer après un strict confinement durant l'hiver et une cam-

pagne de vaccination menée tambour battant, qui a englobé près de 40% de la population adulte.

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a salué ce nouveau "jalón", mais a appelé à l'aborder avec "une grande dose de précaution". Il a souligné que la propagation du variant indien était placée "sous étroite surveillance" et que des "mesures rapides" étaient prises pour le contrer.

Le nombre de cas attribués au variant B.1.617.2 au Royaume-Uni a plus que doublé en une semaine, à plus de 1.300 la semaine dernière. S'il s'avère très contagieux, la levée de presque toutes les restrictions en Angleterre, prévue le 21 juin, pourrait être remise en question, a indiqué le dirigeant conservateur.

Bonne nouvelle cependant, les vaccins de Moderna et de Pfizer/BioNTech devraient rester efficaces contre ce variant, indiquent des travaux préliminaires menés par des scientifiques américains, qui doivent encore être validés.

La France est elle aussi à l'aube d'une semaine de libertés retrouvées, au moment où l'épidémie ralentit et où la campagne de vaccination atteint les 20 millions de premières injections.

A partir de mercredi, le couvre-feu sera repoussé de 19h à 21h et ce sera l'heure des réouvertures, avec une jauge réduite, des cinémas, des musées, des théâtres, des parcs zoologiques et de l'ensemble des commerces.

Quant aux bars et restaurants, seules leurs terrasses seront autorisées, à 50% de leur capacité et avec des tables de six maximum. Et Disneyland Paris, fermé depuis le 30 octobre, rouvrira le 17 juin.

L'Arabie saoudite a de son côté levé l'interdiction, en vigueur depuis plus d'un an, des voyages à l'étranger pour ses citoyens vaccinés, et des centaines de voitures se sont entassées lundi sur la route reliant le royaume à Bahreïn.

Sur le front de la vaccination, un coup d'accélérateur pourrait encore être donné après le feu vert de l'Agence européenne des médicaments (EMA) au stockage du sérum Pfizer/BioNTech au réfrigérateur pendant un mois et non plus seulement cinq jours.

La haute efficacité de ce vaccin était tempérée par la difficulté de stocker et de transporter les flacons en raison de la nécessité de conditions de stockage extrêmement froides.

Le président américain Joe

Biden a lui annoncé l'envoi d'ici fin juin de 20 millions de doses supplémentaires de vaccins vers des pays tiers, ce qui porte à 80 millions le nombre total de doses promises par la Maison Blanche.

Par ailleurs, l'Allemagne va ouvrir le 7 juin la vaccination à tous les adultes, et l'Afrique du Sud, qui voit les signes d'une troisième vague de Covid-19 arriver, a enfin lancé sa campagne de vaccination à grande échelle visant en priorité les plus de 60 ans et les personnes à risques. Le prix Nobel de la paix Desmond Tutu, âgé de 89 ans, a ainsi reçu une injection dans un hôpital du Cap.

La pandémie de coronavirus a déjà fait au moins 3,38 millions de morts dans le monde, selon un bilan de l'AFP lundi. Elle continue de faire des ravages en Inde, où les hôpitaux sont saturés, les personnels soignants à bout de force et l'oxygène et les médicaments manquent.

Le vaste pays de 1,3 milliard d'habitants a recensé lundi 4.100 décès et près de 280.000 nouveaux cas en 24 heures, portant à près de 25 millions le total des contaminations depuis le début de la pandémie.

Les efforts déployés pour lutter

contre cette deuxième vague sont fragilisés par l'arrivée du cyclone Tauktae, qui s'est abattu lundi sur l'ouest de l'Inde, accompagné de vents d'une grande violence.

Dans l'Etat du Gujarat, des milliers de personnes ont dû être évacuées, notamment des malades du Covid-19 de plusieurs hôpitaux.

Bombay, capitale de l'Etat du Maharashtra, est déjà inondée et la vaccination y a été suspendue pour une journée. Les autorités ont aussi dû, dimanche, évacuer 580 malades du Covid "vers des lieux plus sûrs" depuis trois hôpitaux de campagne.

Ailleurs en Asie, les autorités de Singapour ont imposé de nouvelles restrictions, dont la fermeture des écoles, face à une augmentation des cas. A Taïwan, relativement épargné jusqu'à présent par la pandémie, les écoles seront fermées à Taipei à partir de mardi. "Nous nous inquiétons de ce que la poussée en Inde ne soit qu'un précurseur de ce qui va se produire ailleurs", a estimé lundi l'Unicef.

"Les cas explosent et les systèmes de santé sont mis à rude épreuve dans des pays proches comme le Népal, le Sri Lanka et les Maldives, ou lointains comme l'Argentine et le Brésil", a ajouté l'agence onusienne dans un communiqué.

«INFO TECH 2S»
SARL au
RC N° 27937
CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 14/04/2021 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants:

Objet:
- Conseil Publicité et communication

- Négociant
Dénomination: INFO TECH 2S SARL au

Siège: BD MOUKHTAR SOUSSI N° 151 - ETAGE I SAADA AL ALIA MOHAMMEDIA

Durée: 99 ans.
Capital: 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100 DHS chacune répartie comme suite:

- Mr. SOULAIMANI SAID... 1000 parts.

Gérance: - Mr. SOULAIMANI SAID, est désigné en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.

Année sociale: 1er janvier au 31 décembre.

Bénéfice: 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal premier instance de Mohammedia. Sous le n° 1025.

N° 4404/PA

** NOX AGENCY **
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte Sous Seing privé en date du 23.04.2021 il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: NOX AGENCY

Forme Juridique: Société A Responsabilité Limitée D'associe Unique

Objet:
- Programmation; Conseil et autres activités informatiques (Imprimerie et publié digital Graphisme digital numérique),

- Événementiel; production audiovisuel, relation publique, relation presse; création des sites web; création espace publicitaire; conception et réalisation des publicités sous toutes ses formes.

Siège Social: 23 BD OKBA BNOU NAFI HAY MOHAMMADI CASABLANCA.

DURÉE: 99 ans.
Capital Social: Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 DHS chacune:

* 1000 Parts attribuées à ... Mme EL HADDAD SAMIHA.

GERANCE: - Mme EL HADDAD SAMIHA, Gérante unique de la Société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 18/05/2021 Sous le N° 778340.

N° 4405/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE OUARZAZATE

SC/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 02/BG/2021
Le 15 Juin 2021 à 10h, il sera

procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACHAT DE MATÉRIEL DE BUREAU AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00 dhs (Dix Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 300.960,00dhs (Trois Cent Mille Neuf Cent soixante Dirhams 00 Centime).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4406/PA

CONSULTING
MATERIAL SERVICE
SARL

CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte S.S.P en date 01/03/2021 il a été constitué une Société SARL dont les caractéristiques sont:

- Dénomination CONSULTING MATERIAL SERVICE SARL

- Objet Social: ACHAT VENTE IMPORT EXPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL SOUS TOUTES FORMES, FABRICATION ET LA TRANSFORMATION DES PIÈCES DE RECHANGES ET PRODUIT DIVERS AUTOMOBILE, NEGOCIANT

- Siège social: HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU 06 ETAGE 2 TIT MELLIL CASABLANCA

- Capital social: (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir:

- EL ABBOUBI MAROUAN: 500 parts

- EL ABBOUBI AMINE: 500 parts

En totalité: (1000 parts)

- Durée: 99 ans.

- GERANCE: EL AB-

BOUBI MAROUAN, gérant associé pour une durée illimitée, il aura la signature sociale unique.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 10/05/2021 sous le N° 777651.

III- Ladite société est immatriculée au RC au tribunal de commerce de Casablanca le 10/05/2021 sous le N° 502445

N° 4407/PA

CEO-BTP SARL AU
RC CBA N°432163

Le procès verbal de l'AGE en date du 22/02/2021, de la société « GEO-BTP SARL AU » au capital social de 100 000,00 dhs, sise à Casablanca, GROUPE ATTA-KADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI a décidé ce qui suit:

- Mr BIAHOZIE OUATARA ISMAEL cède 200 Parts sociale à Mr COULIBALY ZIE ISMAEL.(Mr BIAHOZIE OUATARA ISMAEL 800 Parts, Mr COULIBALY ZIE ISMAEL 200 Parts)

- Extension d'objet social en ajoutant: Négoce, achat et vente de tous type de marchandises agroalimentaire, E-commerce, la gestion, la représentation commerciale de toutes marques national ou étrangère. Le commerce et prestations services en général.

- Transformation de la société du SARL AU en SARL et mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 17/05/2021 sous le numéro 778418.

N° 4408/PA

CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: STE RIF INGENIERIE SARL

Objet:
• TENANT UN BUREAU D'ETUDES, D'ENQUÊTES ET DE RECHERCHES.

• ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.

Gérance:
1- Mr. AMARNIS NAOUFAL demeurant à Centre isaguen ketama al hocema maroc . Né le 14/08/1997 CNI N° RC22709

2- Mr. NGADI HAMZA demeurant à Quartier jouahra soufla zeghanghan nador maroc .Né le 19/06/1993 CNI N° 5708105

Capital: 100.000,00 DH

Mr. NAOUFAL AMARNIS 200 PARTS.

Mr. YOUSSEF EZZAHOUANI ... 200 PARTS.

Mr. ABDELAZIZ EL BANNANI 200 PARTS.

Mr. HAMZA NGADI ... 200 PARTS.

Mr. AYMANE BOUICHRAT ... 200 PARTS.

Soit au total mille PARTS 1000 parts

Durée: 99 ans.

Siège Social: 07 RUE JBAL TOUBKAL HAY MIRADOUR, AL HOCEIMA.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, RC N° 3331 le 15/04/2021.

N° 4409/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء
عمالة إقليم سطات
دائرة سطات الجنوبية
قيادة أولاد بوزيري
جماعة سيدي محمد بن رحال

إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021

يعن رينج جماعة سيدي محمد بن رحال أن الجماعة ستنظم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 للموظفين التابعين لها بقاعة الاجتماعات الكائن بمقر الجماعة وذلك ابتداء من الساعة التاسعة صباحا وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة المعتمنة بشاتها	عدد المناصب	تاريخ إجراء الامتحان	مكان إجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات	الشروط النظامية
مساعد إداري الدرجة الثانية	01	21 نوفمبر 2021	مقر الجماعة	15 نوفمبر 2021	التوفر على 6 سنوات من الأقدمية في السلم
مساعد تقني الدرجة الثانية	01	21 نوفمبر 2021	مقر الجماعة	15 نوفمبر 2021	التوفر على 6 سنوات من الأقدمية في السلم
مساعد إداري الدرجة الأولى	01	31 ديسمبر 2021	مقر الجماعة	20 ديسمبر 2021	التوفر على 6 سنوات من الأقدمية في السلم
محور من الدرجة الثانية	01	31 ديسمبر 2021	مقر الجماعة	20 ديسمبر 2021	التوفر على 6 سنوات من الأقدمية في السلم
تقني من الدرجة الأولى	01	31 ديسمبر 2021	مقر الجماعة	20 ديسمبر 2021	التوفر على 6 سنوات من الأقدمية في السلم

N°4410/PA

ROYAUME DU MAROC
--o-o-o--
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS-TETOUAN-

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres cités ci-dessous:

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire (DH)	Estimation Administrative (TTC DH)	Date ouverture des plis	Observation
01/ABHL/2021	ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE DE L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS AU TITRE 2021.	2 500,00	94 560,00	10/06/2021 à 10h30	-
02/ABHL/2021	Acquisition et installation des équipements de radio communication et de transmission des données hydrologiques de l'ABHL.	8 000,00	296 880,00	10/06/2021 à 11h00	-
03/ABHL/2021	Achat de fournitures nécessaires pour la mesure des eaux.	5 000,00	197 760,00	10/06/2021 à 11h30	-
04/ABHL/2021	Préparation des dossiers d'expropriation des terrains des stations hydrologiques.	2 500,00	98 400,00	10/06/2021 à 12h00	A.O réservé aux petites et moyennes entreprises nationales
05/ABHL/2021	Audit des marchés publics de l'agence du bassin hydraulique du Loukkos dont les montants excèdent cinq (5) millions de dirhams.	2 500,00	50 000,00	10/06/2021 à 12h30	-

- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles:

- 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 02; 03 et 04/ABHL/2021.
- 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 01 et 05/ABHL/2021.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

■ Pour l'appel d'offres n°02/ABHL/2021, les prospectus et le document technique exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès bureau d'ordre de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan au plus tard le 09 Juin 2021 à 15 heures.

■ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N°4403/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

HABILLEMENT RIDICULE	MURMURE	NEIGE	DOUBLE JEU MÉTAL	BÊTE DE SOMME	EN MARCHÉ	PHLYCTÈNE ELLE ET LUI	PIGE FIN D'ANNÉE	TROISIÈME
A DE L'AVENIR DANS LA PRESSE			SILENCE	CARDIN- AUX	DRAME NIPPON	RAPER SUPPLIA	ADVERBE INATTE- NDUE	N'ONT PAS ENCORE SERVI
SEVE								
CLÉBA- RDS								
ENTRÉES DE VAISSEAUX					CAMPA- GNARD			
LETTRES DE JONAS				COUP DU SORT ASSOMME				
BOIS DUR CUBE					PORTION DE COURBE	APPAR- ENCE	CUBE	STOP!
		MARSU- PIAL TALUS					EN BASALTE ARTICLE	
FEU ROUGE				EN ROPAGE ARTICLE		LITHIUM PINGRE		LIQUIDE
ADOU- SSANTS								
ADDI- TION					QUARTIER DE KABUL		ROULÉE	
LA FIN DES HARICOTS			CONNU		NON-DIT		TÊTE DE ZÈBRE	

Solution mots flechés d'hier

TÊTE	C	FIN DE PHASE	ARTICLE MÉTAL	VALEUR	F	EN UN JEU	N	PHLYCTÈNE ELLE ET LUI	REVENIR
	L	A	G	U	N	E	S	S	O
	F	E	N	E	T	R	E	T	R
	D	E	O	U	R	O	I	T	
	T	I	R	E	L	A	R	O	
	I	R	A	C	P	A	E	L	U
	R	E	A	V	I	N	E	I	R
	R	S	C	D	A	M	A	N	
	E	B	A	H	I	A	R	E	N
	A	L	E	A	I	T	L		
	S	A	R	R	A	S	I	N	L
	C	R	I	C	I	S	C	E	N
	C	E	N	T	U	R	I	O	N

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la Rédaction Ahmed Saâidi</p> <p>Rédaction Mohamed Bouarab Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Chady Chaabi</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p> <p>Directeur artistique Fouad Ezzafr</p> <p>Service technique Khadija Sabi (Responsable) Meryem Warrach Myriem Rehane Khadija Halafi Hafid Bouzarouata Mariama Farki Elkandoussi Elmaridi</p>	<p>Révision Abdelmoumeïn Warrach Secrétariat Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Correspondants Ahmadou El Katab (Laâyoume) Abdelah khallad (Essaouira)</p> <p>Collaborateurs Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdelkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p>Directeur artistique E-mail: liberation@libe.ma Téléphone: 0522 61.94.04 0522 62.32.32 Fax de la rédaction: 0522 62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p>	<p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaiter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des E.A.R 3ème Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier de PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération Libération Maroc</p> <p></p>
---	--	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										■
IV				■					■	
V			■							
VI				■				■		
VII					■					
VIII										
IX			■					■		
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. Saucisse.
- II. C'est faire le mur.
- III. Appuient.
- IV. Pris dans les banches - Des occupants s'en sont occupés.
- V. Etoffe - Le prochain.
- VI. Clôt la séance - Pris de vitesse - Terrible moitié d'Ivan.
- VII. Casuaridés - Pas forcément à poil si elles sont épilées.
- VIII. Ne sera pas indécent.
- IX. Un début qui supprime - A l'envers - Voisine de Limoux mais pas à côté - Très fleur bleue.
- X. N'en finissent pas.

VERTICALEMENT.

- 1. Est digne de blâme.
- 2. Travail de pluie.
- 3. Très vagues.
- 4. Linge de calice - Bien gavée à l'envers.
- 5. Tributaire du lac Balkhach - Très utile pour un premier repas.
- 6. A cause de lui, Héralès a pris une sacrée veste - Rassure pour bosser.
- 7. Donnent au public.
- 8. As du barreau - Eau noire.
- 9. Son pain casse la croûte - Relatif à un centre de formation.
- 10. A été un temps un petit terrestre extra - Faisant du plat.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	F	I	V	E	O	C	L	O	C	K
II	A	N	A	R	■	A	I	E	U	L
III	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
IV	E	R	R	E	N	T	■	L	E	P
V	N	O	■	E	T	E	S	■	E	T
VI	C	D	I	■	R	■	O	S	S	O
VII	E	U	■	R	E	C	U	E	■	M
VIII	R	I	M	E	■	A	■	U	S	A
IX	I	T	E	■	E	M	B	R	U	N
X	E	S	T	R	A	P	A	D	E	E

Grilles de sudoku

Facile

	6		3	8		4		
				5	3	2		
3	7			2	1	6		
6	7						3	
8			7	5			9	
5						2	7	
	3	8	4			9	1	
4	5		7					
	9			1	3		7	

Moyen

2	1	9			7			8
	5			2			6	
7						2		
		8		9		1	5	
			4		1			
	3	7		6		4		
		2						1
	7			1			8	
8			2			6	4	5

Difficile

2	1	9			7			8
	5			2			6	
7						2		
		8		9		1	5	
			4		1			
	3	7		6		4		
		2						1
	7			1			8	
8			2			6	4	5

Expert

	8		1	3				
								1
1		3			9		2	8
4					7			
2		7				4		6
			3					9
5	2		7			6		4
8								
			4		2		1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	7	1	9	8	4	2	6	5
5	9	8	6	7	2	1	3	4
4	2	6	1	5	3	9	8	7
6	5	4	7	9	8	3	1	2
9	3	7	2	1	6	5	4	8
1	8	2	3	4	5	7	9	6
8	1	3	4	2	7	6	5	9
7	6	5	8	3	9	4	2	1
2	4	9	5	6	1	8	7	3

Moyen

9	3	2	1	6	8	7	5	4
1	7	8	9	5	4	6	3	2
6	5	4	7	2	3	9	1	8
5	4	9	8	7	2	1	6	3
7	8	6	3	1	9	2	4	5
3	2	1	6	4	5	8	9	7
2	9	7	5	3	1	4	8	6
8	6	3	4	9	7	5	2	1
4	1	5	2	8	6	3	7	9

Difficile

7	2	9	4	3	8	1	5	6
4	3	5	1	9	6	2	8	7
6	8	1	2	5	7	3	4	9
8	1	7	9	6	5	4	3	2
3	5	6	7	2	4	8	9	1
2	9	4	8	1	3	6	7	5
1	6	8	5	4	9	7	2	3
5	4	3	6	7	2	9	1	8
9	7	2	3	8	1	5	6	4

Expert

5	6	2	4	7	9	1	8	3
7	9	1	3	8	6	4	5	2
4	8	3	1	5	2	7	9	6
9	1	6	2	4	8	5	3	7
2	3	5	9	1	7	8	6	4
8	7	4	5	6	3	2	1	9
6	2	7	8	3	5	9	4	1
3	4	8	7	9	1	6	2	5
1	5	9	6	2	4	3	7	8

Economie

Hausse de l'IPC dans les principales villes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

L'indice des prix à la consommation (IPC) a connu, au cours du mois de mars dernier, une hausse oscillant entre 0,3% et 0,5% dans les principales villes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, selon la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP).

Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de l'indice des produits alimentaires et de celui des produits non alimentaires dans les villes de Tanger, Tétouan et d'Al Hoceïma, précise une note de la direction régionale.

La ville de Tétouan a ainsi affiché la hausse la plus importante de l'IPC en mars dernier, par rapport à un mois auparavant, soit 0,5%, en raison de la hausse de 1,2% des prix des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires, rapporte la MAP.

Cette progression est principalement due à la hausse des prix des fruits (3,5%), du poisson et des fruits de mer (3,4%), des viandes (1,7%), des huiles (1,4%), des transports (1,2%) et de la santé (0,5%).

À Tanger, l'IPC a augmenté de 0,3% au cours du mois de mars, en glissement mensuel, en raison d'une hausse de 0,5% des prix des produits alimentaires et de 0,1% de ceux des produits non alimentaires. Les hausses les plus importantes à Tanger ont été enregistrées dans les prix des céréales (2,1%), des légumes (1,3%), des viandes (1,2%) et des transports (0,5%).

L'IPC à Al Hoceïma a, quant à lui, progressé de 0,3% durant cette période, en raison d'une hausse de 0,5% des prix des produits alimentaires et de 0,1% de ceux des produits non alimentaires, en particulier des fruits (5,5%), des boissons rafraîchissantes et des jus de fruits (0,4%) et des transports (0,8%).

En glissement annuel, l'IPC a baissé de 0,5% à Al Hoceïma et à Tétouan, contre une stagnation à Tanger, fait savoir la même source. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socioéconomiques.

Le secteur informel pourrait freiner la reprise post-Covid



Le secteur informel pourrait freiner la reprise post-Covid dans les économies en développement, prévient la Banque mondiale dans un nouveau rapport dont les résultats ne devraient a priori pas surprendre les fins connaisseurs de l'économie informelle.

« Dans les économies émergentes et en développement, une part remarquablement élevée de travailleurs et d'entreprises opère en dehors des écrans radars des gouvernements - une réalité qui pourrait freiner la reprise dans ces économies à moins d'introduire un éventail complet de politiques pour pallier les inconvénients du secteur informel », selon l'institution financière internationale.

La prévalence de l'économie informelle sape les mesures visant à ralentir la propagation du coronavirus et relancer la croissance, estiment les auteurs du rapport intitulé « The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies ».

En effet, « faute de pouvoir accéder à une protection sociale, de nombreux acteurs du secteur informel n'ont eu ni les moyens de rester chez eux ni la possibilité de respecter les règles de distanciation sociale », explique la BM dans une analyse exhaustive sur le poids de l'informalité et ses conséquences pour une reprise

économique privilégiant sur le long terme un développement vert, résilient et sans exclus.

Une analyse qui « va combler des lacunes dans notre connaissance d'un domaine peu étudié et incitera les décideurs à agir de nouveau contre l'informalité - un combat indispensable pour installer un développement vert, résilient et inclusif », affirme Mari Pangestu, la directrice générale de la Banque mondiale pour les politiques de développement et les partenariats.

Dans son rapport, l'institution constate en outre qu'un niveau élevé d'informalité rime également souvent avec de médiocres performances de développement.

Selon les conclusions de



Un tiers de l'activité économique échappe aux radars des pouvoirs publics, selon une étude de la Banque mondiale

l'étude de la Banque mondiale, « les pays ayant un secteur informel important se caractérisent par un revenu par habitant plus faible, une pauvreté plus répandue, de plus fortes inégalités de revenu, des marchés financiers moins développés et des investissements moins nombreux », souligne-t-on. Et de relever qu'ils sont plus éloignés de la réalisation des Objectifs du développement durable.

Pour bien apprécier le poids de l'économie informelle, il est important de noter que les entreprises informelles représentent 72% des prestataires de services dans les économies émergentes et en développement.

Le rapport note également que le secteur informel représente plus de 70% de l'emploi total dans les économies émergentes et en développement et contribue à pratiquement un tiers du PIB.

Au regard de ces chiffres, on peut aisément comprendre que la prédominance de cette économie de l'ombre réduit « la capacité des pays à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour stimuler l'activité économique en période de crise, mener des politiques macroéconomiques efficaces et constituer le capital humain indispensable au développement à long terme », fait remarquer l'institution finan-

cière.

Il faut, cependant, souligner que l'étendue du secteur informel dans les économies émergentes et en développement varie selon les régions et les pays.

Selon la Banque mondiale, elle est plus marquée en Afrique subsaharienne et plus faible dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec des taux respectifs de 36% et 22%.

Par ailleurs, même si elle reste importante, l'économie informelle n'est pas une fatalité dans le monde émergent et en développement où elle était en recul constant depuis 30 ans avant la pandémie, comme le relève la BM.

« En moyenne, elle a baissé d'environ 7 points de pourcentage du PIB entre 1990 et 2018, pour ressortir à 32% du PIB, suite en partie aux réformes engagées ces trois dernières décennies.

Aux responsables publics des pays émergents et en développement, le rapport propose d'opter pour une approche globale, d'adapter les mesures au contexte national, de renforcer l'accès à l'éducation, aux marchés et aux financements, d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires et de rationaliser les régimes fiscaux.

Alain Bouithy

Légère hausse de la production industrielle dans la zone euro à fin mars

En mars 2021, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a augmenté de 0,1% dans la zone euro et de 0,6% dans l'UE, par rapport à février 2021, selon les estimations d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne rappelant qu'en février dernier, la production industrielle avait diminué de 1,2% dans la zone euro et de 1% dans l'UE. Par rapport à mars 2020, la production industrielle a augmenté de 10,9% dans

la zone euro et de 11,0% dans l'UE, a-t-il noté. Par grands secteurs industriels et par Etats membres, par rapport à février 2021, dans la zone euro, la production a augmenté de 1,9% pour les biens de consommation non durables, de 1,2% pour l'énergie et de 0,6% pour les biens intermédiaires, tandis que la production a reculé de 1% pour les biens d'investissement et de 1,2% pour les biens de consommation durables.

Dans l'UE, la production a aug-

menté de 2% pour les biens de consommation non durables, de 1,1% pour les biens intermédiaires et de 1% pour l'énergie, tandis que la production a diminué de 0,3% pour les biens de consommation durables et de 0,4% pour les biens d'investissement.

Par grands secteurs industriels et par Etats membres, par rapport à mars 2020, dans la zone euro, la production a augmenté de 34,4% pour les biens de consommation durables,

de 16,1% pour les biens d'investissement, de 13,3% pour les biens intermédiaires, de 3,3% pour l'énergie et de 0,7% pour les biens de consommation non durables.

Dans l'UE, la production a augmenté de 34,4% pour les biens de consommation durables, de 15,9% pour les biens d'investissement, de 13,4% pour les biens intermédiaires, de 2,7% pour l'énergie et de 1,1% pour les biens de consommation non durables.



56% des investisseurs anticipent une hausse du Masi

Environ 56% des investisseurs s'attendent à une hausse de l'indice Masi sur les 3 mois à venir, contre 33% en septembre 2020, selon l'édition de mai 2021 de l'indice de confiance des investisseurs en Bourse d'Attijari Global Research (AGR ICIB). S'agissant des volumes échangés en Bourse, 47% des investisseurs prévoient leur stabilité durant les 3 prochains mois, contre 30% précédemment, d'après la même source.

AGR fait en outre savoir que 50% des investisseurs sondés sont prêts à investir une partie de leur "cash" sur le marché actions contre 67% précédemment, alors que 53% des investisseurs anticipent des réalisations semestrielles 2021 mitigées de la part

des sociétés cotées. L'enquête fait également ressortir que 41% des individus sont méfiants envers l'évolution du climat économique général sur les 3 prochains mois, contre 47% en septembre 2020, alors que 38% des individus sondés anticipent un impact favorable du contexte politico-social sur le marché actions durant les 3 mois à venir contre 7% précédemment.

Par ailleurs, 47% des investisseurs sondés estiment que le contexte géopolitique serait sans impact significatif sur le marché actions durant les 3 prochains mois, au moment où 44% estiment que l'environnement international aurait un impact favorable sur le marché actions.

Le transbordement participe significativement à l'amélioration de la productivité de Marsa Maroc

L'activité du transbordement au port participe "significativement" à l'amélioration de la productivité du Groupe Marsa Maroc, a indiqué, récemment, Mehdi Chakir, analyste senior au sein de CFG Marchés.

Animant un webinar sous la thématique "Marsa Maroc vers une internationalisation de l'activité avec Tanger Med II", M. Chakir a souligné qu'il s'agit d'une internationalisation dans la mesure où l'activité du transbordement est faite au Maroc mais traite des volumes qui ne sont pas destinés à l'économie marocaine et donne par ricochet accès aux flux mondiaux, rapporte la MAP.

S'attardant sur les avantages qui ont permis au port de Tanger Med II de traiter un flux assez important de conteneurs en temps de crise, l'analyste a mis en avant la position géographique optimale de ce port, la modernité de ses installations qui permettent un traitement aussi rapide que ceux des grands ports internationaux, la profondeur de ses quais permettant de réceptionner les plus grands conteneurs dans le monde, ainsi que ses tarifs "très compétitifs". "Avec une présence géographique assez élargie sur principalement tous les majeurs ports du Royaume, Marsa Maroc a traité à fin 2020 un total de 35,26 millions de tonnes, soit une part de marché de près de 33%", a-t-il rappelé, notant que sur les cinq dernières années, l'opérateur portuaire a vu son trafic traité sur les différents ports à un niveau plus ou moins stable.

Cette stabilité, a poursuivi M. Chakir, est due à une hausse du trafic de conteneurs de 6% (en tonnage) et du trafic des vracs solides de 30%, combinée à une baisse moyenne des volumes de vracs liquides de près de 6%.

Pour ce qui est de l'amélioration soutenue du trafic de conteneurs manutentionnés par le Groupe sur les cinq dernières années, l'analyste a relevé que cette évolution est attri-



buable avant tout à la hausse des importations à l'échelle nationale, la mise en service de nouvelles capacités de traitement en 2015 ainsi que la quasi-saturation des capacités de l'unique concurrent de Marsa Maroc sur ce segment.

Et de préciser qu'avec un taux d'utilisation de seulement 54% à fin 2020, les perspectives de croissance sur ce segment demeurent "très attractives".

Il a, en outre, fait remarquer

qu'en 2021, le trafic manutentionné par Marsa Maroc devrait afficher une légère baisse de 2%, suite notamment à un recul de 7% des volumes de vrac solides en raison d'une normalisation du trafic de céréales, une reprise progressive des volumes de vrac liquides avec une croissance de 4% ainsi qu'une légère hausse sur le segment conteneur (+1%). M. Chakir a, par ailleurs, assuré que les perspectives de Marsa Maroc pour les années à venir sont

basées sur le lancement d'une nouvelle activité, l'ouverture sur le monde extérieur ainsi que l'augmentation de la rentabilité du Groupe et l'atteinte d'un taux d'utilisation élevé. Ce webinar est co-organisé par la Bourse de Casablanca et l'Association professionnelle des sociétés de bourse (APSB) dans le cadre du cycle "Saison de publication des résultats: Bilan et opportunités d'investissement".



Le Groupe a traité 35,26 millions de tonnes à fin 2020, soit une part de marché de près de 33%

242 MDH de marchandises de contrebande confisquées par la douane en 2020



Les services douaniers à travers le Royaume ont saisi en 2020 diverses marchandises dont la valeur est estimée à 242 millions de dirhams (MDH) (hors stupéfiants et moyens de transport), contre 585 MDH en 2019, selon l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII).

Cette baisse est due, d'une part aux effets de la pandémie, et d'autre part au renforcement des contrôles au niveau des dépôts de stockage des marchandises de contrebande, explique l'ADII dans son rapport 2020, publié récemment.

Par ailleurs, rapporte la MAP, les 24 interventions de la Brigade nationale des douanes (BND), opérées sur les axes routiers et dans des dépôts, ont quant à elles été soldées par la saisie de marchandises d'une valeur de 70,1 MDH, relève le rapport.

En outre, le rapport fait savoir que le taux de pénétration des cigarettes de contrebande sur le marché

national au titre de l'année 2020 est de 1,37%, contre 5,23% en 2019 et 3,73% en 2018, selon les résultats de la 7ème étude de prévalence des cigarettes de contrebande.

Et d'expliquer que ce résultat, "remarquable et sans précédent" depuis la première étude menée en 2014, est le fruit des efforts consentis par la douane, la police, la Gendarmerie Royale, les Forces armées Royales et les Forces auxiliaires ainsi que les opérateurs économiques concernés, dans le but de lutter contre la contrebande de cigarettes et de réprimer tout agissement frauduleux en la matière.

S'agissant de la lutte contre le trafic de devises et le blanchiment d'argent, l'ADII fait état de 3.491 déclarations de devises enregistrées au niveau des différents bureaux frontaliers contre 10.056 déclarations en 2019, pour un montant global en devises équivalent à 532 MDH.

En matière d'infractions de change, les saisies de devises opérées au niveau du contrôle des voyageurs ont atteint 40,6 MDH contre 129,9 MDH en 2019.

Dans leur lutte contre la contre-façon, les services douaniers ont saisi 939.000 articles contrefaits en 2020. Quant aux demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites, 621 demandes ont été prises en charge contre 689 en 2019.

En 2020, les services douaniers ont saisi 56 tonnes de sacs en plastique de contrebande, 21 machines de production de sachets en plastique ainsi que 6.500 kg de granulés.

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi 77-15, la quantité des saisies opérées par la Douane a atteint 263,2 tonnes. Par ailleurs, les perquisitions effectuées au cours de cette année ont permis de démanteler plusieurs unités de production clandestines.

Les salles obscures du Maroc en berne

Quand la lumière jaillira-t-elle ?



Les salles de cinéma subissent de plein fouet les conséquences néfastes de la pandémie de Covid-19. Rideaux baissés depuis le début de cette crise, elles devraient encore prendre leur mal en patience car la reprise de l'activité n'est pas encore à l'ordre du jour. Avec une situation économique calamiteuse, le milieu cinématographique s'inquiète et s'interroge sur son avenir. La filière risque en fait de passer une période encore plus difficile, même si l'optimisme reste de mise.

«Le Maroc détient désormais un triste record du monde, celui du nombre de jours de fermeture des cinémas durant la crise Covid: 407 jours consécutifs», peut-on lire dans une lettre adressée par les exploitants de salles de cinéma au ministère de la Culture. Dans le flou, ils espèrent une reprise, même timide,

et souhaitent faire une première proposition que les autorités sanitaires pourront ajuster. «Il est particulièrement injuste que même fermés, nous [...] payons encore des impôts alors que nous sommes en état d'asphyxie», dénoncent-ils, faisant cas des «plateformes telles que Netflix qui engrange des centaines de millions de dirhams de recettes au Maroc sans payer aucun impôt [...] et que, sous leurs yeux, bien de secteurs ont progressivement repris leurs activités».

Dans un entretien accordé à nos confrères de 2M.ma, Pierre François Bernet, fondateur et CEO de Cine Atlas Holding, a souligné que les exploitants de salles de cinéma sollicitent l'application du cahier des charges, dûment cosigné par ces mêmes exploitants des salles et le Centre cinématographique marocain, qui exige, entre autres, le res-

pect des mesures barrières. «Il faut savoir que dans le monde entier, jamais un seul cluster n'a surgi d'une salle de cinéma ouverte durant la pandémie. Mais au-delà de cela, nous sommes prêts à modifier la jauge à 30% au lieu de 50% si cela peut accélérer la réouverture des salles obscures», a-t-il précisé.

Pour une reprise saine, les propriétaires des salles au Maroc auront besoin de moyens financiers énormes, pas seulement pour appliquer les nouvelles mesures sanitaires, mais également pour renforcer la communication et attirer le public de nouveau en salles. Même si les accros aux salles de cinéma, au régime depuis des mois, ont hâte de s'y installer de nouveau et profiter des films sur écran géant. «L'ambiance conviviale et de détente qui règne dans les salles me manque terriblement», un sentiment que par-

tage une passionnée du cinéma, qui avait l'habitude de les fréquenter chaque vendredi soir avec sa petite famille. «Je croise mes doigts pour que ça ne demeure pas ainsi et que ça rouvre le plus tôt possible. J'ai envie aussi d'apporter mon soutien au secteur qui a été amplement touché par la crise», a-t-elle ajouté.

Mais il faut dire que l'internet et le streaming avaient relégué au second plan l'activité des salles obscures, bien avant la crise sanitaire. Les recettes des salles de cinéma ne cessaient de dégringoler depuis plusieurs années engendrant la fermeture de bon nombre d'entre elles.

Selon Hassan Belkady, exploitant de «Cinéma Rif», une des salles de cinéma les plus emblématiques de Casablanca, plantée depuis plus d'un demi-siècle dans le centre-ville, les raisons d'une telle dégringolade sont essentiellement «l'invasion massive

La loi n°56.20 apportera un nouveau cadre juridique aux musées



La loi N°56.20 apportera un tout nouveau cadre juridique à la création de musées, avec un label officiel, le label "musée", qui s'aligne sur les prérequis et les réglementations en vigueur dans le domaine muséographique à l'international, affirme la Fondation Nationale des Musées (FNM).

Dans un communiqué, la Fonda-

tion souligne que cette loi, publiée au Bulletin Officiel, le 13 mai 2021, après son passage à la Commission de l'Enseignement et des affaires culturelles et sociales aux deux Chambres du Parlement, "permettra au Maroc de s'inscrire à la fois sur la scène artistique méditerranéenne et européenne et de travailler sur la protection des biens culturels, le trafic il-

licite de biens et la dotation des structures muséales d'un cahier des charges".

Conformément à la Volonté Royale de Sa Majesté le Roi Mohammed VI de placer la culture comme facteur essentiel dans le développement de la société, la loi N°56.20 est le résultat de dix années d'expérience et de savoir-faire acquis par la FNM et les établissements muséaux, salués dans le monde, qui ont contribué au développement des secteurs culturel et muséal, rappelle le communiqué.

Par cette loi, défendue par la Fondation Nationale des Musées, avec le soutien du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, la FNM "va mettre à contribution son savoir-faire et son expertise en soutenant et en accompagnant les structures publiques et privées pour se conformer aux normes muséales ou créer un musée", explique la même source, ajoutant que les es-

paces dits "musées" auront 3 ans pour se mettre à niveau. "Une fois le label attribué, celui-ci sera soumis à un renouvellement au bout de quatre ans, période au terme de laquelle un point sera fait sur la situation du musée et le niveau des collections présentées", poursuit le communiqué. Et de faire savoir que c'est pour la première fois sur le Continent africain qu'une loi régira l'appellation "musée", plus de cent ans après la création du premier musée au Royaume, notant qu'elle s'inscrit dans la continuité de la loi 22.80 relative à la conservation des monuments historiques, des sites et des inscriptions des objets d'art et d'antiquités, quarante ans après sa publication.

Cette loi n'aurait pas pu se concrétiser sans le précieux soutien du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, des experts du Secrétariat Général du Gouvernement, des deux Chambres du Par-

lement, de la Commission de l'Enseignement et des affaires culturelles et sociales et des équipes de la FNM, indique le communiqué.

La Fondation précise, en outre, que les musées Maroc télécom, Bank Al Maghrib, Yves Saint Laurent, MACAAL et le musée de la Fondation Abderrahman Slaoui, entre autres, sont des exemples concrets de réussite et de respect des normes muséographiques internationales.

Rélevant que la Journée internationale des musées, célébrée le 18 mai de chaque année, marque une nouvelle étape pour les musées du Maroc après dix années d'existence de la Fondation, la FNM soutient, en conclusion, qu'elle poursuit sa mission de doter chaque ville du Royaume d'un musée par l'ouverture prochaine du musée des arts de l'Islam à Fès, du musée de la musique à Meknès, du musée du patrimoine matériel et immatériel Jamaâ Lafna et du musée Bab Okla à Tétouan.



des DVD pirates et la détérioration, voire la disparition de plusieurs salles mythiques du Royaume». «En 1980, on comptait 280 salles de cinéma au Maroc. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une vingtaine. Bien évidemment, le nombre de spectateurs a aussi très nettement diminué, puisqu'on est passé de 50 à presque 1 million d'entrées par an. Et il faut bien reconnaître qu'il s'agit là d'un constat affligeant», nous explique Hassan Belkady.

Selon plusieurs professionnels, la survie de ces salles historiques passe par une politique publique plus volontariste: baisse des impôts, aides à la modernisation des salles ou encore la mise en place d'une concurrence plus saine... Alors peut-être les Marocains renouent-ils avec les salles obscures.

Mehdi Ouassat

S.M le Roi adresse un message de condoléances à la famille de Hammadi Ammor

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion à la famille de l'acteur Hammadi Ammor, décédé dans la nuit de vendredi à samedi à l'âge de 90 ans.

Dans ce message, le Souverain affirme avoir appris avec une profonde affliction la nouvelle du décès de l'artiste Hammadi Ammor, implorant le Tout-Puissant de l'entourer de Sa sainte miséricorde. En cette triste circonstance, SM le Roi exprime aux membres de la famille du défunt, et à travers eux à sa grande famille artistique nationale et à l'ensemble de ses amis et admirateurs, Ses vives condoléances et Sa sincère compassion suite à la disparition de l'un des pionniers de l'interprétation aussi bien au théâtre qu'à la télévision et au cinéma

au Maroc.

Le Souverain souligne aussi le riche répertoire en oeuvres artistiques distinguées de feu Ammor, ce qui lui a valu l'estime d'un large public parmi les admirateurs de son interprétation de qualité. Partageant les sentiments de la famille du défunt suite à cette dure épreuve, SM le Roi rend hommage aux hautes qualités humaines et au patriotisme sincère de feu Ammor, ainsi qu'à son indéfectible attachement au glorieux Trône alaouite.

Le Souverain implore le Très-Haut d'accorder patience et réconfort à la famille du défunt, de contribuer amplement feu Ammor pour ses bonnes oeuvres au service de sa patrie et de l'accueillir dans Son vaste paradis parmi les vertueux.



Bouillon

de culture

Exposition



La galerie Mine d'art à Casablanca abritera, du 20 mai au 8 juin, une exposition de l'artiste plasticien Chouaib Chkairi placée sous le thème "le langage des formes".

Lors de cette exposition, Chouaib Chkairi présentera au public une collection d'oeuvres d'art qui combinent des formes expressives et des pépites géométriques inspirées de l'imaginaire collectif.

Dans une note sur l'exposition, le critique d'art Abdellah Cheikh a indiqué que l'artiste Chouaib Chkairi est considéré comme un représentant de la nouvelle sensibilité artistique et contemporaine.

Chouaib Chkairi a bénéficié d'une solide formation à l'École supérieure des beaux-arts de Casablanca et emprunté des voies nouvelles basées sur des matériaux spéciaux et des signes graphiques avec un sens esthétique certain, a-t-il souligné.

L'éveil des pas, nouveau recueil de poèmes de M'barek Housni



«L'éveil des pas» est le titre du nouveau recueil de poèmes publié par l'écrivain M'barek Housni. Il y a groupé une vingtaine de poèmes dont les dates d'écriture s'échelonnent entre 2007 et 2019. «Ils n'ont pas été écrits sous l'effet de l'itinérance et du corps et de l'esprit», lit-on dans la préface intitulée «En guise d'argument».

Les poèmes de ce recueil ont été écrits presque entièrement sur des bouts de papier glacé. Ceux qui couvrent les tables des cafés de nuit. Écrits à la tombée du soir. Jamais le jour, toujours à l'approche de la nuit, dans un coin d'ombre nocturne.

Des poèmes de nuit. De chaque fin d'après-midi. Quand le monde se fait sentir autrement. Poèmes écrits, les vapeurs doucereuses du soir dans la tête, en observant les uns et les autres, en s'observant. À Tanger, Casablanca, Paris, Bordeaux, Algesiras, Madrid... au gré des escales plus au moins prolongées.

Écrits, puis ces bouts de papier découpés avec un soin précieux de peur de les abî-

mer. Car ils ont été échafaudés dans la précipitation, les doigts tremblants, dans la nuit des errances solitaires.

Le bout de papier, chaque bout, qui est un poème, a été plié et replié avec beaucoup d'attention, car le contraire qui vaudrait à oublier, omettre, sauter, ne pas faire attention. Puis replié par quatre et remis au fond d'une poche. Soigneusement. Puis, il est revu le lendemain à la lumière du jour, dans la lumière de la tête lucide, dans la matinée.

Alors, il apparaît ! Poème arraché à la nuit, entre les ombres écrasantes de la mélancolie subie et les affres de l'indifférence générale du monde, poème qui est le corps du poète incarné dans ses membres.

M'barek Housni n'en est pas à son premier coup d'essai poétique. Il a déjà sorti en 2006 un premier recueil de poèmes sous le titre de «Gorgées de cers» chez les Éditions Milles-Poètes basées au Canada.

«L'éveil des pas» est édité par l'association des créateurs marocains, sise à Casablanca.



NOTE D'INFORMATION

FCP OCT DYNAMIQUE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CDG Capital Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21096 en date du 10/05/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG Capital Gestion**, sise à **101, Bd Massira Al Khadra, 3ème étage**, représentée par **Madame Ouafae Mriouah** en sa qualité de **Directeur général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	: FCP OCT DYNAMIQUE
- Nature juridique	: FCP
- Code Maroclear	: MA0000038929
- Date et référence de l'agrément	: 15/12/2020, GP20211
- Date de création	: 08/04/2021
- Siège social	: 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage
- Durée de vie	: 99 ans
- Exercice social	: 01 ^{er} janvier au 31 décembre
- Apport initial	: 1,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine	: 1,000 Dirhams
- Etablissement de gestion	: CDG CAPITAL GESTION
- Etablissement dépositaire	: Attijariwafa Bank
- Commercialisateur	:

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
CDG CAPITAL GESTION	M. KAMEL EL KHALFAT	0522 92 31 00

- Commissaire aux comptes : MAZARS AUDIT ET CONSEIL représenté par M. Abdou Souleye DIOP

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	: Obligations CT
- Sensibilité min	: 0.5 (Exclu)
- Sensibilité max	: 1.1 (Inclus)
- Indice de référence	: L'indice de référence est une composition de 90% MBI CT et 10% MBI MT publiés par BMCE CAPITAL
- Objectifs de gestion	: L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement sur le marché des Taux avec une perspective de rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.
- Stratégie d'investissement	:

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Il ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de titres d'OPCVM « actions », ni de titres d'OPCVM « diversifiés », ni de titres d'OPCVM « contractuels ».

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en:

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat,
- Obligations cotées et non cotées,
- Titres d'OPCVM monétaires et OCT,
- Titres de créances émis par les FPCT,
- Titres de créances négociables,
- Obligations subordonnées et perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts,
- Dépôts à terme,

Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pensions, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : entre 6 mois et un an

- Souscripteurs concernés : Toute personne physique ou morale

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion quotidienne par voie d'affichage dans les locaux de CDG CAPITAL GESTION et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.
- Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus quotidiennement par CDG CAPITAL GESTION au plus tard à 11 heures 30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même.

Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.

- Affectation des résultats : Capitalisation entière.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encassés.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
 - o Les commissions de souscription s'élevaient à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - o La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.

- Commission de rachat maximale :
 - o Les commissions de rachat s'élevaient à 1.5% HT maximum des montants rachetés.
 - o La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.

- Cas d'exonération :
 - o A la discrétion de l'établissement de commercialisation.

- Frais de gestion :

- o Au maximum 2% HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par CDG CAPITAL GESTION.

- o Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20000 ch
(2) Frais de Commissaire aux comptes (HT)	10000 ch
(3) Commissions AMMC (HT)	0.025%
(4) Commission Dépositaire (HT)	0.03%
(5) Maroclear (commission de gestion de compte émission) « mensuelle » (HT)	300 ch
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » (HT)	Selon la tarification en vigueur
Prestations de CDG CAPITAL GESTION	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUIAT AHANSAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01 /2021 /BC/CT .ZA /P.AZ

Le **15 JUIN 2021 à 10 heures** il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de Zaouiat Ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
-OUVERTURE PISTE MENANT AU DOUAR ASKLOU ET ECOLE TIGHANIMINE ET ENTRETIEN DU VIRAGE SUR LA PISTE DEU TIGHANIMINE.
-OUVERTURE PISTE MENANT A TAMAALITE A TRAVERS TADAOUTE AU DOUAR GOUMANE.
-ACHEVEMENT OUVERTURE PISTE ILISSI, A LA CT ZAOUIAT AHANSAL
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau Technique de la C.T de Zaouiat Ahansal,, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**douze milles dirhams (12.000 ,00 dhs)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

OUVERTURE PISTE MENANT AU DOUAR ASKLOU ET ECOLE TIGHANIMINE ET ENTRETIEN DU VIRAGE SUR LA PISTE DEU TIGHANIMINE	CENT VINGT HUIT MILLES SOIXANTE QUATRE DIRHAMS (128 064,00 DHS)
OUVERTURE PISTE MENANT A TAMAALITE A TRAVERS TADAOUTE AU DOUAR GOUMANE	SOIXANTE MILLES QUATRE CENT HUIT DIRHAMS (60408,00 DHS)
ACHEVEMENT OUVERTURE PISTE ILISSI	CENT VINGT HUIT MILLES SIX CENT QUARANTE DIRHAMS (128640,00 DHS)
TOTAL :	TROIS CENT DIX SEPT MILLES CENT DOUZE DIRHAMS (317 112,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- les concurrents peuvent :
- > Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune de Zaouiat Ahansal
 - > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune territoriale de Zaouiat Ahansal.
 - > Soit les remettre directement au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
 - > Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4364/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUIAT AHANSAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02 /2021 /BC/CT .ZA /P.AZ

Le **15 JUIN 2021 à 11 heures** il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiatahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :-
OUVERTURE PISTE RELIANT DOUAR AGHANBOU ET TADAOUTE NOUSLOUNE ;
- OUVERTURE PISTE RELIANT PISTE TIGHIGHITE ET DOUAR AIT OUALLA;
-OUVERTURE PISTE RELIANT AGUERD NOUAZERGUE ET DOUAR AKNARYOU A TRAVERS TIGUERTE NTOUTAL, à la CT zaouiatahansal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau Technique de la C.T de zaouiatahansal,, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**six milles dirhams (6.000 ,00 dhs)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

-OUVERTURE PISTE RELIANT DOUAR AGHANBOU ET TADAOUTE NOUSLOUNE	soixantetroismilles dirhams (63 000,00dhs)
OUVERTURE PISTE RELIANT PISTE TIGHIGHITE ET DOUAR AIT OUALLA	Soixante sixmilles trois cent soixante dirhams (66360,00dhs)
OUVERTURE PISTE RELIANT AGUERD NOUAZERGUE ET DOUAR AKNARYOU A TRAVERS TIGUERTE NTOUTAL	Soixante quatre milleshuit cent dirhams (64 800,00dhs)
TOTAL :	cent quatre vingtquatorze milles cent soixante dirhams (194 160,00dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- les concurrents peuvent :
- > Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune de zaouiatahansal
 - > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune territoriale de zaouiatahansal.
 - > Soit les remettre directement au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
 - > Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4365/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUIAT AHANSAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04 /2021 /BC/CT .ZA /P.AZ

Le **15 JUIN 2021 à 12 heures 30 min** il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiatahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :-
- OUVERTURE PISTE RELIANT DOUAR ZERKANE ET AMLIZY ;
: OUVERTURE PISTE RELIANT PISTE AIT ABDI ET DOUAR TOUYATE ;
OUVERTURE PISTE RELIANT AGHOU AFNOUCHE A AIT ABDI ;
-OUVERTURE PISTE RELIANT ZAOUIAT AHANSAL ET LA CT TALMI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau Technique de la C.T de zaouiatahansal,, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**douze milles dirhams (12.000 ,00 dhs)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

OUVERTURE PISTE RELIANT DOUAR ZERKANE ET AMLIZY	QUATRE VINGT MILLES CENT TRENTÉ SIX DIRHAMS (80 136,00DHS)
OUVERTURE PISTE RELIANT PISTE AIT ABDI ET DOUAR TOUYATE	QUATRE VINGT MILLES CENT TRENTÉ SIX DIRHAMS (80 136,00DHS)
OUVERTURE PISTE RELIANT AGHOU AFNOUCHE A AIT ABDI	QUATRE VINGT MILLES CENT TRENTÉ SIX DIRHAMS (80 136,00DHS)
OUVERTURE PISTE RELIANT ZAOUIAT AHANSAL ET LA CT TALMI	CENT QUARANTE CINQ MILLES HUITCENT DIRHAMS (145 800,00DHS)
TOTAL :	TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLES DEUX CENT HUIT DIRHAMS (386 208,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- les concurrents peuvent :
- > Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune de zaouiatahansal
 - > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune territoriale de zaouiatahansal.
 - > Soit les remettre directement au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
 - > Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4367/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUIAT AHANSAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°03 /2021 /BC/CT .ZA /P.AZ

Le **15 JUIN 2021 à 12 heures** il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiatahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :-
AMENAGEMENT DU CHEMIN VICINAL MENANT A IBDANE ;
-AMENAGEMENT DU CHEMIN VICINAL RELIANT AMAZIR NADICHANE ET AGHBALOU N'AIT ELKHLIFTE A LA CT ZAOUIAT AHANSAL
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau Technique de la C.T de zaouiatahansal,, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**six milles dirhams (6.000 ,00 dhs)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

-AMENAGEMENT DU CHEMIN VICINAL MENANT A IBDANE	soixantequatre milles deux cent quatre vingt seize dirhams (64 296,00dhs)
AMENAGEMENT DU CHEMIN VICINAL RELIANT AMAZIR NADICHANE ET AGHBALOU N'AIT ELKHLIFTE	Soixante trois milles cinq cent soixanteseize dirhams (63 576,00dhs)
TOTAL :	cent vingt sept milleshuit cent soixante douze dirhams (127 872,00dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- les concurrents peuvent :
- > Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune de zaouiatahansal
 - > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune territoriale de zaouiatahansal.
 - > Soit les remettre directement au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
 - > Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4366/PA

ISONTE TRANSPORT LOGISTICS

Constitution d'une société Suite à un acte sous seing privé en date du 05-04-2021, il a été constitué les statuts d'une société dont les caractéristiques sont :

1- Dénomination : Isonte Transport Logistics
 2- Forme : SARL
 3- Adresse : 144, rue Med Smiha résidence Jawharate 6ème étage n° 35 Casablanca
 4- Objet : Transport international de marchandises
 5- Capital : Le capital de la société est de 10.000,00 DH. Composé de 100 parts de 100 DH chacune divisé comme suit :
 - Jbilou Naima : 50 parts de 100 DH soit 5.000,00 DH
 - Tantaoui Allal : 50 parts de 100 DH soit 5.000,00 DH
 6- La durée : la durée de la société est 99 ans, commence le 16-03-2021 et doit finir le 15-03-2120.
 7- Gérance : La société sera gérée par la gérante Mme Jbilou Noura de nationalité marocaine CIN W346020. Le dépôt légal a été effectué au tribunal le 04-05-2021 sous le registre de commerce numéro 507635 N° dépôt 776888.

N° 4602/PA

CONSTITUTION

Dénomination: Sté «ANGAD TRANSIT» SARL/AU
 Activité: Transport de Marchandises pour le Compte d'Autrui; Transport de Marchandises non accompagnées; Importation et Exportation (Marchand ou Intermédiaire effectuant).
 Adresse: Hay Jdid Rue 8 n° 29 Oujda.
 Capital social: 10.000,00 Dhs.
 Durée: 99 ans.
 Associés Unique Gérant: Mr CHRIF Yahya C.I.N n° F382616,
 R.C.N°: 37005.

N° 4371/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'intérieur
 Province de Settat
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°02/BG/2021
 Réservé à la petite et moyenne entreprise, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur
 Le 11/06/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les

bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de fourniture de bureau – papeterie et imprimés destinée aux services relevant de la Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat, Quartier Administratif Avenue Hassan II Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 500,00 dh (huit mille cinq cent dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 449 996,40 dhs T.T.C (quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dirhams et quarante centimes toutes taxes comprises).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation, ainsi que celles exigées par l'article 4 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 3011-13 portant application de l'article 156 du décret précité pour la petite et moyenne entreprise nationale.

N° 4372/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Settat
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°03/BG/2021
 Réservé à la petite et moyenne entreprise, aux coopératives, aux unions de coopérative et à l'auto-entrepreneur
 Le 11/06/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de fourniture pour le matériel informatique destinée aux services relevant de la Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat, Quartier Administratif Avenue Hassan II Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6500,00 dh (six mille cinq cent dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 349 824,00 dhs T.T.C (trois cent quarante-neuf mille huit cent vingt-quatre dirhams toutes taxes comprises).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la

Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au

portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation, ainsi que celles exigées par l'article 4 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 3011-13 portant application de l'article 156 du décret précité pour la petite et moyenne entreprise nationale.

N° 4373/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur



الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع
 Agence Régionale d'Exécution des Projets

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية

AVIS DE PROROGATION DU DELAI DE L'AOO N°01/2021/AREP-MS

Suite à l'article 19 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 relatif aux marchés publics. (B.O. n° 6140 du 4 avril 2013), Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets Marrakech-Safi (ARAP-MS) informe le Public que le délai de la remise des offres relatif à l'avis d'appel d'offres ouvert N° 01/2021/AREP-MS, paru dans le journal la Libération N°9316 du 12/05/2021 et dans le portail des marchés publics, concernant les prestations des études de faisabilité, de suivi et du contrôle de l'exécution des travaux en mode ordonnancement pilotage et coordination pour l'aménagement du marché d'intérêt national à Sidi Bou Othman est prorogé comme suit :

Le délai de remise des offres, initialement prévu le 08 Juin 2021 à 11 heures, est reporté au 09 Juin 2021 à 11 heures.

L'Ouverture des plis est prévue le même jour 09 Juin 2021 à 11 heures.

N°4368/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SIDI KACEM
 SECRETARIAT GENERAL
 DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 09/2021/PSK**

Le 16 Juin 2021 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction du collège Bni Oual à la commune de Bni Oual-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent cinquante mille dirhams (150 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille sept cent quatre vingt huit Dirhams 00 Centimes (9 499 788,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le 04 Juin 2021 à 11H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4369/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Messieurs les entrepreneurs sont informés que la date d'ouverture des plis portée sur l'avis d'appel d'offres n° 12/2021 du 03/06/2021 relatif au contrôle extérieur topographique des travaux d'élargissement et de renforcement de la RP5420 du PK 0+000 au PK 11+350 Province de Taza , publié au journal Libération le 05 Mai 2021 sous n° 9310 , est le 03/06/2021 au lieu du 03/06/2019.

N°4370/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
du Transport de la
Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khémisset
Programme de Réduction
des Disparités Territoriales
et Sociales

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 12/2021/KH

Le 10/06/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4309 du PK 0+000 au PK 20+977 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois cent cinquante mille Dirhams (350.000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Vingt quatre millions quatre cent vingt neuf mille neuf cent dix huit Dirhams (24.429.918,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4374/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
du Transport de la
Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khémisset

Programme de Réduction
des Disparités Territoriales
et Sociales

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 13/2021/KH

Le 10/06/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Contrôle et suivi de la qualité des travaux de ca-

librage et de renforcement de la RP 4309 du PK 0+000 au PK 20+977 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf mille Dirhams (9.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Six cent vingt cinq mille quatre cent soixante quatre Dirhams (625.464,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4375/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
du Transport de la
Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khémisset

Programme de Réduction
des Disparités Territoriales
et Sociales

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 14/2021/KH

Le 10/06/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4311 du PK 0+000 au PK 5+000 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre vingt cinq mille Dirhams (85.000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cinq millions cinq cent quarante six mille cent soixante douze

Dirhams (5.546.172,00 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés

publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la

Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4376/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
20/DRPJ/ANP/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 15/06/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El. Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES ZONES ADJACENTES AU QUAI DE PLAISANCE AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- El. Jadida.-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1.200,00** MILLE DEUX CENTS DIRHAMS
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **120.000,00** TTC
CENT VINGT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El. Jadida.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **02/06/2021** à **11H00** A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El. Jadida - Tél. 05 23 36 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°4377/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
21/DRPJ/ANP/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 15/06/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El. Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

CONTROLE ET APPROBATION DES ETUDES ET DU DOSSIER D'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES ZONES ADJACENTES AU QUAI DE PLAISANCE AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- El. Jadida.-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **2.000,00** DEUX MILLE DIRHAMS
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **198.000,00** TTC
CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El. Jadida.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **02/06/2021** à **11H00** A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El. Jadida - Tél. 05 23 36 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°4378/PA

CONSTITUTION
Société «KAMSAD» SARL
Aux termes d'un acte S.S.P
à El Aioun en date du
15/02/2021, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée dont
les caractéristiques sont les
suivantes:
Dénomination: «KAM-
SAD» SARL.
Objet: Entrepreneur de Tra-
vaux Divers ou de
Construction; Nettoyage;
Négoce.
Siège social: Douar Old
Tmim Rislane Berkane.
Durée: 99 ans
Capital social: Cent Mille
Dirhams (100.000.00dhs).
Les associés: Mr MOHAM-
MED ES-SADKIA CIN
n°FC55751 Propriétaire de
500 Parts sociale; Mr
KAMAL KHACHANE CIN
n°FA162574 Propriétaire de
500 Parts sociale.
Gérance: Mr MOHAM-
MED ES-SADKIA CIN
n°FC55751 et Mr KAMAL
KHACHANE CIN n°
FA162574.
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de lière Instan-
ce de Berkane le
23/02/2021, sous le N°108,
R.C N° 7623.

N° 4380/PA

Fiduciaire MAY Consul-
ting 0522 604 416
7, Rue lieutenant Fernand,
la villette

Création de société
« KETA PLASTIC SARL
AU »

Au terme d'un acte SSP en
date de 13/04/2021 à CA-
SABLANCA a été établi les
statuts d'une SARL AU,
dont les Caractéristiques
sont les suivantes:
DENOMINATION: KETA
PLASTIC « SARL AU ».
OBJET SOCIAL: FABRICA-
TION DE MOULES, IMP-
PORT- ESPORT,
SHOW-ROOM.
Siège social : 130 RUE HA-
BACHA RUE WATTEAU,
QUARTIER PLATEAU
CASABLANCA.
Capital social: 100.000,00
Dhs.
Composé de 1000 parts so-
ciales de 100Dhs, réparties
comme suit:
1- Mr. PEIZHONG MENG :
..... 1000 Parts social.
Gérance: La Société est
gérée par: Mr. PEIZHONG
MENG.
Durée: 99 ans.
La création a été effectué
auprès de centre régional
d'investissement Casab-
lanca, Le 05 mai 2021 sous
le numéro RC 501 883 Casab-
lanca,
Extrait Pour mention

N° 4381/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX
APPEL D'OFFRE OUVERT
N°20/2021/CB/DTC
Le, 10/06/2021 à 10
Heures, il sera procédé,
dans le bureau de Mr le pré-
sident de la commune
Bouskoura à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres de
prix, pour :

RELATIF A LA RÉALISA-
TION DES ÉTUDES TECH-
NIQUES ET SUIVI DES

TRAVAUX DE RÉAMÉNA-
GEMENT DU PONT DE
LA PN4021 SUR LA VOIE
FERRÉE CASABLANCA –
SIDI EL AALDI
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la com-
mune Bouskoura au bureau
du service des marchés, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma et à partir de l'adresse
électronique suivante : com-
munebouskoura2017@gmail
l.com

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 100 000,00 DH (cent mille
dirhams).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 1 080 000.00
DH (un million quatre vingt
mille dirhams TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n° 02-
12-349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
commune Bouskoura.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit transmis par voie élec-
tronique dans le portail ma-
rocin des Marchés Publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultations.

N° 4382/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE

ET DE L'EAU
DIRECTION REGIONALE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,

DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU DE RABAT-
SALE-KENITRA

SERVICE DE
LOGISTIQUE
ET DE MATERIEL
DE RABAT

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX
N° 01 /SLM/2021

marché reconductible
Le Lundi Quatorze Juin
l'an Deux Mille Vingt et Un
à 10Heures (14/06/2021 à
10h), il sera procédé, dans
les locaux administratifs du
Service de Logistique et de
Matériel de Rabat (Avenue
Hassan II Route de Casab-
lanca P.K 8,5 RABAT, B.P
6498) à l'ouverture des plis
relatifs à l'Appel d'Offres
sur offres de prix pour :

La Sécurité, la Surveillance
et le Gardiennage des lo-
caux administratifs et tech-
niques du Service
Logistique et de Matériel de
Rabat.

Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré du bureau
de la comptabilité finan-
cière du SLM de Rabat
(Avenue Hassan II Route de
Casablanca P.K 8,5 RABAT,
B.P 6498), il peut également
être téléchargé à partir du

portail des marchés de
l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provi-
soire est fixé à : Sept mille
Dirhams(7 000 dhs)

L'estimation du coutdes
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme deDeuxcent Quar-
rante Deuxmille Huit Cent
Soixante Deux Dirhams,
VingtQuatre Centimes TTC
(242 862,24dhs TTC)

Le contenu la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pub-
lics.

LES CONCURRENTS PEU-
VENT :

* Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité

* Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau de Monsieur le Chef
du Service de Logistique et
de Matériel de Rabat ;

*Soit les envoyer par voie
électronique au portail des
marchés publics conformé-
ment à l'article 06 de l'ar-
rêté du ministre de
l'économie et des finances
n°20-14 du 08 Kaada 1435
relatif à la dématérialisation
des procédures de passa-
tion des marchés publics

*Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis ;

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du Règlement
de la consultation

N° 4383/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

DIRECTION
PROVINCIAL DE FIGUIG
BOUARFA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°1/2021 du 15/6/2021

Le 15/6/2021 à 10H, Il
sera procédé, dans la salle
de réunion de la DP du Mi-
nistère de la Jeunesse et des
Sports de Figuig a Bouarfa
à l'ouverture des plis relatif
à : ACHAT DE MATERIEL
DESTINEE AU CENTRE
DE PROXIMITE D INTE-
GRATION PROFESSION-
NELLE ET ORIENTATION
DE LA FEMME ET FILLE
DANS SITUATION DIFFI-
CILE AU CENTRE TAL-
SINT RELEVANT A LA
DP DU MJS DE FIGUIG A
BOUARFA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du service
des marchés - at. Il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics (www .mar-
chespublics.gov.ma.) et à
partir de l'adresse élec-
tronique du Ministère
(www.mjs.gov.ma.).
* La cautionnements pro-
visoires est fixé a la somme
de : 20000.00 dirhams (vingt
mille dhs.)
* L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 505878 dhs
TTC (cinq cent cinq mille
huit cent soixante dix huit
dirhams.)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°
2.12.349 du 8 joumada I
1434 (20 mars 2013) relatif
aux marchés publics
Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des marchés du Ministère
de la Jeunesse et des Sports

b - Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au ser-
vice précité ;
c - Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
d- soit envoyer la soumis-
sion par voie électronique
conformément à l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°20-14 du
04/09/2014.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 06du règlement
de la consultation.
Le catalogue exige par le
dossier d appel d offre doi-
vent être déposé a la salle
de réunion de la DP du Mi-
nistère de la Jeunesse et des
Sports de Figuig a Bouarfa
avant la date et l'heure li-
mite fixées au 15/6/2021 a
9h30mn

N° 4384/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 28/INDH/2021

Le 16/06/2021 à 10h du
matin il sera procédé au
siège de la Province de Mi-
delt à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres de prix pour:
TRAVAUX
DE
CONSTRUCTION DE 3
UNITES PRESCOLAIRES
TYPE IA LA CT SIDI
YAHIA OU YOUSSEF
(AUX DOUARS : IZZA
ATMAN ET ZAOUIA ET A
LA CT TOUNEIT AU
DOUAR TAOURAOUT)
CERCLE BOUMIA - PRO-
VONCE DE MIDELT.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service

des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de la
Province de Midelt. Il peut
être également téléchargé à
partir du portail des Mar-
chés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demandent dans les
conditions prévues à l'Art.
19 du Décret n° 2-12-349
précité.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: QUATORZE MILLE DI-
RHAMS (14 000,00 Dhs)
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
: SEPT CENT QUATRE
VINGT CINQ MILLE
QUATRE CENT TRENTE
DHS (785 430.00 DHS).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le por-
tail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 25 du décret 2-
12-349 précité et énumérées
à l'article 6 du règlement de
consultation.

N° 4385/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Le 15/06/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar
au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, GARDIENNAGE ET SECURITE AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division
Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à
l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à
leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **25.000,00** VINGT CINQ MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **1.688.490,00** TTC
UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement
fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL
Jadida.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction
du Port de Jorf Lasfar;

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -
au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - TEL 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31.

N°4379/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.B.M./S.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 24/INDH/2021 SEANCE PUBLIQUE

Le 16/06/2021 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1A LA CT AGHBALOU (AUX DOUARS : AIT HAMMOU OU HAKKI, TIRBAINE, AIT CHAOU ET AIT ZAAAROUR-AIT ADDI) CERCLE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 DHS)**
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **UN MILLION QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS; (1 047 240,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°4386/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N° 25/INDH/2021

Le 15/06/2021 à 11h30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 UNITES PRESCOLAIRES A LA CT AGOUDIM (1 TYPE 2 AU DOUAR TAGOUDIT ET 3 TYPES 1 AUX DOUARS : BOUTSERFINE, AIT BOUARBI-AIT CHRAD ET MASSOU) AU CERCLE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 Dhs)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **UN MILLION CENT QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX DHS ; (1 149 570,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°4387/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N° 27/INDH/2021

Le 11/06/2021 à 11h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1A LA CT BOUMIA (AUX DOUARS : IMZIL, BOULBZOUZ, AIT MOUSSA OUALI ET TAMOUAJAT) CERCLE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **SEIZE MILLE DIRHAMS (16 000,00 Dhs)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **UN MILLION QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE DHS ; (1 047 240,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°4389/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N° 26/INDH/2021

Le 16/06/2021 à 10h30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 UNITES PRESCOLAIRES A LA CT ANEZZI (1 TYPE 2 AU DOUAR ANEFGOU ET 3 TYPES 1 AUX DOUARS : AGHDU, TIGHADOUINE, ANEFGOU) AU CERCLE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 Dhs)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **UN MILLION CENT QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX DHS ; (1 149 570,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°4388/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N° 31/INDH/2021**

Le 15/06/2021 à 11h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1A LA CT TOUNFIT (AUX DOUARS : ICHEMHANE LKHIRIYA, ISTGHARGHOUR OUEST, ISTGHARGHOUR EST ET ARDOUZ) A CERCLE BOUMIA - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **SEIZE MILLE DIRHAMS (16 000,00 Dhs)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : **UN MILLION QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE DHS ; (1 047 240,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

- * Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°4390/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans la salle des conférences de conseil provincial de Tarfaya l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offre sur offres de prix suivantes :

N°	Objet	Date d'ouverture de plis	Caution provisoire	Estimation budgétaire en lettres	Estimation budgétaire en dhs
02/CPT/2021	Entretien et réparation pour véhicules et engins du parc du conseil provincial de Tarfaya	12/06/2021 à 10h00	10 000.00 Dhs	Neuf cent quatre vingt dix neuf mille huit cent quinze dirhams et zéro centime y compris toutes taxes comprises	999 815.00 Dhs TTC
03/CPT/2021	Les études techniques et suivi des travaux de viabilisation des trois lotissements « DYAR TARFAYA » « RYAD TARFAYA 1 » « RYAD TARFAYA 2 », appartenant au conseil provincial de Tarfaya, relevant de la province de Tarfaya	12/06/2021 à 11h00	50 000.00 Dhs	un million trente sept mille sept cent dirhams et zéro centime y compris toutes taxes comprises	1 037 700.00 Dhs TTC
04/CPT/2021	Assistance technique pour le suivi des projets du conseil provincial de Tarfaya	12/06/2021 à 12h00	20 000.00 Dhs	Six cent quatre vingt dix neuf mille huit cent quarante dirhams et zéro centime y compris toutes taxes comprises	699 840.00 Dhs TTC

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés conseil provincial de Tarfaya, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de conseil provincial de Tarfaya.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- la réception des offres peut se faire, soit sur support papier dans les conditions ci-dessous, soit par voie électronique, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article figurant au règlement de consultation.

N°4393/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AGENCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION DE GUELIMM OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI

**Avis d'appels d'offres ouvert
SUR OFFRE DES PRIX**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVREURE	ACREMENT demandé
12/2021/INV/IFNI	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESOLAIRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	45000.00 DHS (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS TTC)	21/06/2021 à 10H00	D14 D15 D16
13/2021/INV/IFNI	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MUR DE CLOTURE DE 10 UNITES SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	45000.00 DHS (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS TTC)	21/06/2021 à 11H00	D14 D15 D16
14/2021/INV/IFNI	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES EN OB UNITES SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	45000.00 DHS (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS TTC)	21/06/2021 à 14H00	D14 D15 D16
15/2021/INV/IFNI	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESOLAIRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	40500.00 DHS (QUARANTE MILLE CINQ CENT DIRHAMS TTC)	21/06/2021 à 15H00	Attestations

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marches au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 5,6,7 du règlement de consultation.

N°4391/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AGENCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION DE GUELIMM OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI

**Avis d'appels d'offres ouvert
SUR OFFRE DES PRIX**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

**Avis d'appels d'offres ouvert
SUR OFFRE DES PRIX**

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVREURE	ACREMENT demandé
09/2021/INV/IFNI	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESOLAIRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	30 000.00 DH (TRENTE MILLE DIRHAMS TTC);	17/06/2021 à 14H00	EG1-CQ1 catégorie4
10/2021/INV/IFNI	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MUR DE CLOTURE DE 10 UNITES SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	30 000.00 DH (TRENTE MILLE DIRHAMS TTC);	17/06/2021 à 15H00	EG1-CQ1 catégorie4
11/2021/INV/IFNI	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES EN OB UNITES SCOLAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	SANS	30 000.00 DH (TRENTE MILLE DIRHAMS TTC);	17/06/2021 à 15H40	EG1-CQ1 catégorie4

**Avis d'appel d'offre ouvert
Majoration Ou Rabais**

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVREURE	ACREMENT demandé
08/2021/INV/IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL AU LYCEE COLLEGGIAL EL HASSAN BEN MOHAMED DAKIK, COMMUNE SEPT ENNABOUR, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	14.000,00 DH TTC (QUATORZE MILLE DIRHAMS TTC)	569.583,00 DH (CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS DIRHAMS TTC).	17/06/2021 à 10H30	(A2)5

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

ET LA CONSULTATION ARCHITECTURALE SUIVANTE :

N° CA	OBJET	ESTIMATION/DHS TRAVAUX EN DHS HT	DATE/HEURES OUVREURE
01/2021/CA-IFNI	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESOLAIRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMM OUED NOUN.	1 925 000.00 DIRHAMS HT. (UN MILLION NEUF CENT VINGT CINQ MILLE DIRHAMS HT)	17/06/2021 à 11 H30

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 Du règlement de consultation.

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marches au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

N°4392/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 29/INDH/2021

Le 11/06/2021 à 10h du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 3 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 1, 1 AU DOUAR AIT GHANEM ICHOU A LA CT TANOUDI ET DEUX A LA CT TIZI N'GHACHOU AUX DOUARS AIT GHANEM ET AIT LHAJAIT AADDI. CERCLE BOUMIA PROVONCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DOUZE MILLE DIRHAMS (12 000,00 Dhs)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE DHS (785 430,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4394/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N°
30/INDH/2021

Le 15/06/2021 à 10h du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 3 UNITES PRESCHOAIRES TYPE 1 A LA CT TIZI

N'GHACHOU (AUX DOUAR AIT ALI OU GHANEM, AIT RAHOU ET AIT DAOU OU ALI) A CERCLE BOUMIA - PROVONCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUINZE MILLE DIRHAMS (15 000,00 Dhs)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE DHS (785 430,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4395/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE TEL :
06 71 66 19 18 /
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 20/04/2021 à Settati il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-Dénomination: «FOURNICITY» SARL A.A.U.
2- Siège social: HAY PAM RUE ASWANE N° 03 SETTAT.
3- Objet social : FOURNITURES DE BUREAUX ET SCOLAIRE, NETTOYAGES ET NEGOCIANT.
4-Durée : 99 ans.
5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à Mme. MASKAOUI NAIMA l'associé unique.

6- La Gérance : la société est gérée par Mme. MASKAOUI NAIMA pour une durée illimitée.
7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de première instance de Settati sous le n°219/20 et immatriculé au registre de commerce sous le

6519 le 10/05/2021.
N° 4396/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER OCEAN6 DISTRIB "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 26/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

D E N O M I N A T I O N : OCEAN6 DISTRIB "S.A.R.L AU"
OBJET : TRAITEUR
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL: 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:
- Mr ALI AZZAM.....100,00 Parts

Soit un total de 100,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr ALI AZZAM
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 17/05/2021 sous le numéro 778305.
RC N°503007

Pour extrait et mention
N° 4397/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER CAPER ASSISTANCE MEDICALE INTERAFRICAIN "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 27/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: CAPER ASSISTANCE MEDICALE INTERAFRICAIN "S.A.R.L AU"
OBJET : CONSEIL DE GESTION
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL: 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:
- Mr ABDOURAHMANE WATT... 100,00 Parts

Soit un total de 100,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr ABDOURAHMANE WATT
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12/05/2021 sous le numéro 778119
RC N°502881.

N° 4398/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING SARL-BOUZNKA Tél/Fax:
0537649573 GSM:
0668792975

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/04/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " GLOBAL S2C" S.A.R.L AU
Siège Social : 5BD ADELLAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.
L'Associé unique: -Mr.YOUSSEF ERROGUI apporte en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet :
- TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION
- NEGOCE
- MARCHAND MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- NETOYAGE GARDEINAGE ET SECURITE
- LOCATION DES ENJINS
- TRANSPORT DE M/SE
- IMPORT ET EXPORT
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. YOUSSEF ERROGUI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 502497.
N° 4399/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/05/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " NEW AS-BAYTA" S.A.R.L AU
Siège Social : 5BD ADELLAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.

L'Associé unique : Mr.M'HAMMED CAID : ERHA apporte en numéraire 100000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet :
- TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION
- NEGOCE
- MARCHAND MATERIAUX DE CONSTRUCTION

- NETOYAGE GARDEINAGE ET SECURITE
- LOCATION DES ENJINS
- TRANSPORT DE M/SE
- IMPORT ET EXPORT
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. M'HAMMED CAID-ERHA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N° 502499.
N° 4400/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION TENGHER
TETOUAN AL HOCEIMA PROVINCE

D'AL-HOCEIMA COMMUNE RURALE SIDI BOUZINEB
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01 /2021 POUR AFFERMAGE DE DEUX BOUTIQUES SITUES A CENTRE DE COMMUNE

Le 22/06/2021, à 11 heures il sera procédé dans le bureau de président de la commune de Sidi Bouzineb l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert consignant affermage DE DEUX BOUTIQUES n° : 01ET 05 situés à centre de Sidi Bouzineb.

Le dossier d'appel d'offre Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service des marchés de la commune. Il peut également être à télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (900.00 DH) NEUF CENT Dirhams.
Le prix estimatif établi par le maître d'ouvrage de la location pour chaque boutique est fixé à la somme de TROIS cent dirhams (300.00DH) considéré comme prix minimum.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformés, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents intéressés peuvent :
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du président de la commune Rurale sidi bouzineb.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune rurale Sidi Bouzineb.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les envoyer par portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Les dossiers présentés par les concurrents doivent comprendre
1. Dossier administratif : a)Attestation délivrée depuis mois d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. ou un certificat délivré signifiant le non soumise du concurrent à l'assiette fiscale.
b) Un exemplaire de chier de charge signé et légalisé par le concurrent.
c) Le récépissé du cautionnement provisoire délivré par le percepteur communal. Estimée à la somme de 900.00 DH NEUF CENT Dirhams.
2. Dossier financier : a) Un engagement signé par le concurrent, selon l'exemple attaché, indiquant le nom, le prénom et notamment le lieu de résidence, sa profession, le type d'activité, et définition la propriété à louer. Si le concurrent est une personne morale, il doit fournir le nom commercial, la forme juridique, le capital et le siège social, précisant le montant proposé de la location mensuelle et annuelle en lettres et en chiffres.
b) * Pour les personnes morales, il est exigé en plus: - Les dossiers justifiants les pouvoirs conférés à la personne à agir au nom du concurrent.
- Le statut et la liste des membres du conseil d'administration ou les gestionnaires.

reau de président de la commune de Sidi Bouzineb l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert consignant affermage d'une maison n° : 02 situés à centre de Sidi Bouzineb.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service des marchés de la commune. Il peut également être à télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (1600.00 DH) MILLE SIX CENT Dirhams.

Le prix estimatif établi par le maître d'ouvrage de la location pour cet maison est fixé à la somme de SIX cent dirhams (600.00DH) considéré comme prix minimum.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformés, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents intéressés peuvent :
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du président de la commune Rurale sidi bouzineb.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune rurale Sidi Bouzineb.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les envoyer par portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Les dossiers présentés par les concurrents doivent comprendre

1. Dossier administratif : a)Attestation délivrée depuis mois d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. ou un certificat délivré signifiant le non soumise du concurrent à l'assiette fiscale.
b) Un exemplaire de chier de charge signé et légalisé par le concurrent.
c) Le récépissé du cautionnement provisoire délivré par le percepteur communal. Estimée à la somme de 900.00 DH NEUF CENT Dirhams.

2. Dossier financier : a) Un engagement signé par le concurrent, selon l'exemple attaché, indiquant le nom, le prénom et notamment le lieu de résidence, sa profession, le type d'activité, et définition la propriété à louer. Si le concurrent est une personne morale, il doit fournir le nom commercial, la forme juridique, le capital et le siège social, précisant le montant proposé de la location mensuelle et annuelle en lettres et en chiffres.

b) * Pour les personnes morales, il est exigé en plus: - Les dossiers justifiants les pouvoirs conférés à la personne à agir au nom du concurrent.
- Le statut et la liste des membres du conseil d'administration ou les gestionnaires.

N° 4401/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION TENGHER
TETOUAN AL HOCEIMA PROVINCE

D'AL-HOCEIMA COMMUNE RURALE SIDI BOUZINEB
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02 /2021 POUR AFFERMAGE MAISON SITUES AU CENTRE DE COMMUNE

Le 22/06/2021, à 11 heures il sera procédé dans le bureau de président de la commune de Sidi Bouzineb l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert consignant affermage MAISON SITUES AU CENTRE DE COMMUNE

Le dossier d'appel d'offre Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service des marchés de la commune. Il peut également être à télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (1600.00 DH) MILLE SIX CENT Dirhams.
Le prix estimatif établi par le maître d'ouvrage de la location pour cet maison est fixé à la somme de SIX cent dirhams (600.00DH) considéré comme prix minimum.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformés, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents intéressés peuvent :
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du président de la commune Rurale sidi bouzineb.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune rurale Sidi Bouzineb.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les envoyer par portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Les dossiers présentés par les concurrents doivent comprendre
1. Dossier administratif : a)Attestation délivrée depuis mois d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. ou un certificat délivré signifiant le non soumise du concurrent à l'assiette fiscale.
b) Un exemplaire de chier de charge signé et légalisé par le concurrent.
c) Le récépissé du cautionnement provisoire délivré par le percepteur communal. Estimée à la somme de 900.00 DH NEUF CENT Dirhams.
2. Dossier financier : a) Un engagement signé par le concurrent, selon l'exemple attaché, indiquant le nom, le prénom et notamment le lieu de résidence, sa profession, le type d'activité, et définition la propriété à louer. Si le concurrent est une personne morale, il doit fournir le nom commercial, la forme juridique, le capital et le siège social, précisant le montant proposé de la location mensuelle et annuelle en lettres et en chiffres.
b) * Pour les personnes morales, il est exigé en plus: - Les dossiers justifiants les pouvoirs conférés à la personne à agir au nom du concurrent.
- Le statut et la liste des membres du conseil d'administration ou les gestionnaires.

N° 4402/PA

Sport

Dialogue de sourds

*Le Raja sollicite le report de son match contre le MCO
Silence assourdissant de la LNFP*

Décidément, notre bon vieux championnat ne peut échapper aux misères de la programmation. Logiciel ou pas, les difficultés persistent pour ce qui est de la tenue ou du report du match devant opposer en principe, ce jeudi à partir de 19h15 au stade d'honneur à Oujda, le MCO au Raja.

À l'heure où nous mettons sous presse, le flou reste de mise, ponctué par un silence radio de la Ligue nationale de football professionnel (LNFP) qui n'a pipé mot, alors que le bon sens veut que cette instance se manifeste via un communiqué clair et net pour mettre un terme à la rumeur et aux supputations de tous genres.

Le Raja, qui a regagné Casablanca lundi après avoir disputé dimanche dernier à Johannesburg son match des quarts de finale de la Coupe de la Confédération, at-

tend une réponse qui va dans le sens du report. Les Verts justifient leur demande par le fait qu'il leur serait difficile de pouvoir jouer ce match du championnat dans ce contexte difficile, alors que l'équipe toute entière se trouve en ce début de semaine confinée conformément aux consignes des autorités sanitaires.

Un argument qui risquerait de ne pas être retenu par la Ligue qui fonderait son jugement sur la circularité de la FRMF rendue publique en septembre dernier et encadrant le déroulement du championnat dans ce contexte de pandémie. D'après ladite circularité, «des matches sont reportés à partir d'un seuil de six joueurs testés positifs».

Sauf que dans le cas du Raja, les choses se présentent autrement et certains n'ont pas tardé à signaler que l'effectif des Verts n'est pas décimé par des absences à cause du



Covid du fait que les premiers tests effectués se sont tous révélés négatifs. Partant de là, le Raja serait en mesure d'aligner à Oujda l'équipe qui était dépêchée à Johannesburg, option devant être écartée si l'on se réfère au précédent cas similaire, à savoir le match RCOZ-WAC que les Rouges avaient disputé en présentant d'autres joueurs qui n'avaient pas fait le voyage en Afrique du Sud pour affronter la formation de Kaizer Chiefs dans le cadre de la phase de poules de la Ligue des champions.

Si rien n'est encore sûr concernant le match MCO-Raja, la 18ème manche du championnat se poursuivra ce mercredi par la programmation de trois confrontations qui ne manqueront point d'attrait. À commencer par le déplacement du MAS, sous la conduite de son nouvel entraîneur, le Tunisien Fathi Jebal, à Berrechid pour défier le Youssoufia local (17h0). Le SCCM,

qui vient de remercier son coach Amine Benhachem remplacé par Rachid Roki, recevra le Hassania d'Agadir (19h15), alors que la RSB, qui peine à trouver la bonne cadence, jouera le RCOZ, avant-dernier du classement.

La soirée de jeudi comportera deux autres rencontres, IRT-FUS (17h00) et ASFAR-RCAZ (21h30), sachant que cette journée devait être entamée mardi par les oppositions DHJ-MAT et WAC-OCS.

Mohamed Bouarab

Le Raja saisit la CAF pour protester contre l'arbitrage

À l'instar du Wydad, le comité dirigeant du Raja de Casablanca a adressé une lettre de protestation à la CAF pour contester l'arbitrage du match Orlando Pirates-Raja, disputé dimanche dernier à Johannesburg et comptant pour les quarts de finale aller de la Coupe de la Confédération.

Lors de ce match qui s'est achevé sur un score de parité, un partout, le Raja s'est vu refuser un penalty des plus évidents suite à une faute de main d'un défenseur sud-africain.

Les lettres de contestation du WAC (privé d'un but contre le Mouloudia d'Alger) et du Raja devraient permettre aux deux clubs casablancais de faire entendre leur voix et surtout d'anticiper l'éventualité d'autres erreurs d'arbitrage qui pourraient intervenir lors de leurs prochains matches.

GP de saut d'obstacles 4* de Gorla Minore

Ouaddar termine à la troisième place



Le cavalier marocain Abdelkebir Ouaddar s'est classé à la troisième position du Grand Prix de saut d'obstacles de Gorla Minore en Italie (CSI4*) qui a eu lieu du 12 au 16 mai.

Ouaddar, en selle sur Istanbul V.H Oeivaarshof, a terminé

3ème au terme d'un barrage à treize obstacles en réalisant un temps de 33s 94/100.

La première place est revenue au numéro un mondial, le Suisse Steve Guerdat sur Uranie De Belcour en 33s 32/100, devançant l'italien Harry Allen montant Guinness en 33s 56/100.

Abdelkebir Ouaddar s'est également classé 3ème au Grand Prix (3 étoiles) de Lier en Belgique début mai.

Les autres cavaliers marocains, à savoir El Ghali Boukaa et Ali Al Ahrach ont réalisé de beaux parcours parmi les cinquante concurrents qualifiés à ce Grand Prix de Gorla Minore.

Cette compétition intervient dans le cadre de la préparation de l'équipe nationale de saut d'obstacles composée des cavaliers Abdelkebir Ouaddar, El Ghali Boukaa, Ali Al Ahrach et Samy Colman, pour les Jeux olympiques de Tokyo, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine des sports équestres (FRMSE).

D'autres compétitions sont prévues en Europe pour l'équipe marocaine avant l'échéance olympique, précise la même source.

Stage des EN de taekwondo et parataekwondo à El Jadida

L'équipe nationale de taekwondo et parataekwondo (garçons et filles) a entamé depuis le 17 jusqu'au 24 mai un stage de préparation à El Jadida.

Cette concentration, la 4ème du genre après celles effectuées à Laâyoune et Agadir, s'inscrit dans le cadre des préparatifs des éléments nationaux aux championnats d'Afrique prévus à Dakar les 5 et 6 juin prochain, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine de taekwondo (FRMTKD).

À travers ce stage, la FRMTKD vise à maintenir le rythme croissant de la préparation technique des éléments de l'équipe nationale qui participent au programme préparatoire des Jeux olympiques de Tokyo, prévu dans le cadre du partenariat d'accompagnement signé entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, le Comité national olympique marocain (CNOM) et la Fédération, et celle des éléments de la catégorie des seniors engagés dans plusieurs échéances continentales et inter-

nationales, notamment le championnat du monde en octobre prochain dans la ville chinoise de Wuxi et le Grand prix prévu également en Chine, ajoute la même source.

Encadrée par les entraîneurs marocains Mourad Sebbagh, Amine Rkiza, Badr Smaili et Faouzi Rachidi, l'équipe nationale se compose de Soukaina Sahib, Meriem Khoulal, Sanae Baaira, Sabah Kotbi et Dounia Saber, chez les filles, et de Hamza El Hacham, Omar Lekhal, Abdelbasset Ouasfi, Faïçal Saidi, Youssef Baatris et Soufiane El Osbi, chez les garçons.

Quant à l'équipe nationale de parataekwondo, encadrée par Aziz Smaili, elle comprend Rachid Alaoui Isamili et Soukaina Sebbar.

L'équipe nationale olympique poursuit, de son côté, sa préparation jusqu'au 23 mai au centre national des sports au Mexique, sous la supervision de l'entraîneur national David Scott. Elle se compose de Achraf Mahboubi, Ayoub El Bassel, Nada Laaraj, Oumaima El Bouchti et Rabab Ohadi.

Une association de médecins japonais réclame l'annulation des JO de Tokyo



Une association japonaise de médecins a appelé mardi à l'annulation des Jeux olympiques de Tokyo, qui risquent selon eux d'aggraver encore la situation sanitaire déjà précaire dans le pays, actuellement touché par une quatrième vague d'infection au coronavirus.

"Nous pensons qu'annuler un événement qui a le potentiel d'accroître le nombre d'infections et de morts est le bon choix", a déclaré dans un communiqué cette association regroupant près de 6.000 praticiens, selon son site internet.

Notant que réserver des lits d'hôpitaux pour les sportifs ne correspondait pas à la Charte olympique, ils ont appelé "ferme" le gouvernement nippon, la ville de Tokyo et les organisateurs des Jeux à demander l'annulation de l'événement au Comité international olympique (CIO).

La semaine dernière, un syndicat de médecins hospitaliers nippons avait déjà estimé "impossible" d'organiser les JO en toute sécurité "à un moment où les gens dans le monde entier se battent contre le nouveau coronavirus".

A 66 jours de l'événement, prévu du 23 juillet au 8 août après son report l'an dernier à cause de la pandémie, la population japonaise est massivement en faveur d'un nouveau report ou d'une annulation, selon tous les sondages.

Mais les organisateurs ne cessent de réitérer que des mesures antivirales très strictes et l'interdiction de spectateurs venus de l'étranger permettront aux JO de se tenir "en toute sécurité".

Le comité d'organisation de Tokyo-2020 a annoncé mardi avoir reçu 395 candidatures de la part de médecins du sport volontaires pour prêter main forte, soit

deux fois plus de candidats que le nombre espéré.

Tokyo-2020 avait confirmé fin avril avoir sollicité par ailleurs les services de 500 infirmiers japonais pour l'événement, une initiative qui avait provoqué de vives critiques au Japon.

Relativement épargné par la pandémie comparé à d'autres pays, avec quelque 11.500 décès officiellement recensés depuis début 2020, le Japon subit cependant une recrudescence des cas de Covid-19 qui a forcé la semaine dernière les autorités à élargir l'état d'urgence en place sur une partie du pays jusqu'au 31 mai.

Le gouvernement est par ailleurs critiqué pour la lenteur de son programme de vaccination, à peine plus de 1% de la population nationale ayant reçu les deux doses du vaccin de Pfizer/BioNTech, le seul autorisé à ce jour dans le pays.

Harry Kane veut quitter Tottenham

L'attaquant vedette de Tottenham Harry Kane a fait savoir au club qu'il souhaitait partir à la fin de la saison, affirme lundi la chaîne britannique Sky Sports.

D'après Sky Sports, Kane est mécontent du manque de progression sportive cette saison de Tottenham, 6e de Premier League et largué dans la course à la Ligue des champions.

Dix ans après ses débuts en pro avec les Spurs, le capitaine de l'équipe d'Angleterre souhaiterait être fixé sur son avenir avant le 11 juin, date du début de l'Euro.

Kane est sous contrat pour encore trois ans, et le président Daniel Levy est connu pour être un redoutable négociateur, ce qui pourrait doubler les espoirs d'un transfert rapide pour le joueur de 27 ans.

Selon Sky Sports, Manchester City (champion de Premier League), Manchester United, et Chelsea (finaliste de la Ligue des champions) ont tous trois pris contact avec les agents du joueur, qui a marqué 32 buts toutes compétitions confondues cette saison.

Kane, un produit du centre de formation du club, a marqué 220 buts en 334 apparitions pour Tottenham, s'imposant comme l'un des meilleurs attaquants du monde.

L'avant-centre a régulièrement fait état de son désir de gagner des titres, ce qu'il n'a pas pu réussir avec Tottenham, qui n'a pas glané de trophée majeur depuis la Coupe de la Ligue 2008.

Sans entraîneur titulaire depuis le licenciement de José Mourinho le mois dernier, Tottenham peut seulement espérer se qualifier pour la Ligue Europa... à condition de remporter ses deux derniers matches de championnat.



Ter Stegen renonce à l'Euro avec l'Allemagne



Le gardien du FC Barcelone, Marc-André ter Stegen, éternel remplaçant de Manuel Neuer en équipe d'Allemagne, renonce à l'Euro cet été en raison d'une opération au genou,

a-t-il annoncé lui-même lundi. "J'ai décidé avec l'équipe médicale de mon club de subir une autre intervention au genou. Je suis triste de manquer l'Euro", a posté le portier de 29 ans sur son

compte Instagram. "Pour la première fois depuis des années, je vais soutenir mon pays depuis chez moi, comme un fan", a-t-il ajouté.

Son opération est programmée le 20 mai à Malmö (Suède). Elle fait suite à une précédente intervention chirurgicale en août 2020, qui l'avait tenu éloigné des terrains jusqu'en novembre.

Ter Stegen, qui ne compte que 24 sélections, a parfois eu du mal ces dernières années à accepter la suprématie de Neuer dans les buts de l'Allemagne.

Mais le sélectionneur Joachim Löw a toujours privilégié le gardien du Bayern, également capitaine de la Mannschaft, lorsqu'il était en mesure de jouer.

En son absence, le poste de gardien numéro deux devrait échoir à Kevin Trapp (Francfort) ou à Bernd Leno (Arsenal).

Toni Kroos testé positif au Covid-19



Kroos a, à son tour, été testé positif au coronavirus ce lundi.

Selon la presse espagnole, Kroos ne pourra donc pas disputer le dernier match de la saison du Real Madrid samedi (18h00 locales, 16h00 GMT) contre Villarreal, dans le cadre de la 38e et dernière journée de Liga, décisive dans la course au titre.

Kroos (31 ans) a été l'un des joueurs les plus utilisés par Zidane cette saison (42 matches disputés et 3.193 minutes passées sur le terrain), mais a fini par accumuler des blessures musculaires de fatigue dans le sprint final de la saison.

Sur les sept derniers matches du Real, Kroos n'en a joué qu'un seul (90 minutes face à Séville FC).

Sa saison en club étant terminée, son objectif est maintenant l'Euro (11 juin - 11 juillet) avec l'Allemagne.

Le milieu de terrain international allemand Toni Kroos a été testé positif au Covid-19, a annoncé lundi soir son club du Real Madrid.

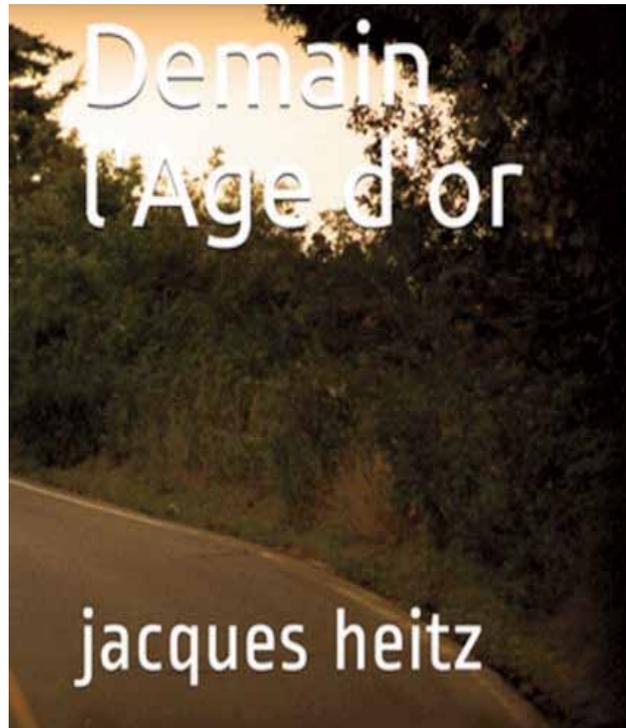
A l'isolement depuis vendredi pour avoir été en contact avec une personne ayant été testé positive,

- Iris n'est pas là ?
 - Chez son père. Jusqu'à demain soir.
 - Ah ! Je vois...
 - Deux jours entièrement à nous. Si tu veux...
 - Oh ! que oui, Je vais d'abord dissiper tout malentendu. Je ne suis pas du tout fâché contre toi. Je l'ai été. Faire un déménagement tout seul... Je me suis senti abandonné, j'ai paniqué. C'est fini, tu as bien raison d'accorder la priorité à ta fille. Roya t'approuve, ma sœur aussi.

- Il t'est arrivé tant de choses depuis. Tu dois être épuisé.

- Mais non. Je l'étais hier soir. Maintenant je suis plutôt en forme. C'est bon de te revoir. Je trouve que nous nous sommes embrassés bien légèrement dans l'entrée. Si nous reprenions ? Etreinte passionnée. Effet foudroyant. N'ai-je donc jamais vécu ? Je chancelle comme la première fois que j'ai embrassé Geneviève et failli tomber dans le canal. Nous nous écroulons sur le canapé. Nos corps se tâtent, se reconnaissent. Je retrouve sous le tee-shirt blanc clamant « Halte aux OGM » la poitrine opulente d'Odile. A-t-elle craint, a-t-elle cru que je ne l'aimerais plus, ne la désirerais plus ? Son désir est aussi violent, aussi frénétique que le mien. Halètements, gémissements. Nous connaissons le rare bonheur de culminer ensemble, de jouir dans un même cri. Whisky pour moi, porto pour elle, nous reprenons souffle. - Eh bien ! me dit-elle. Je ne m'attendais pas à ça. Enfin... pas si vite. Quel ado tu fais ! Raconte-moi tout ce qui t'est arrivé. Le triste et le moins triste. Nous sommes blottis l'un contre l'autre sur le canapé, rhabillés, le verre à la main, nous parlons, nous grignotons. Apaisés. Bien vivants. Vivants, papa !

J'ai rencontré Odile il y a trois ans à la cafétéria de l'université. Elle tentait d'expliquer en anglais à des étudiants étrangers le texte d'un de ses albums de photos sur les oiseaux. J'ai proposé mes services de traducteur, me suis excusé de quelques défaillances dans mon vocabulaire (comment dit-on en anglais « rousserole



effarvate» et «phragmite des joncs») et, les étudiants partis, ai fait part à Odile, séduisante jeune femme inconnue, de mon admiration pour la qualité photographique de son ouvrage : « Cette lumière rasante, les ombres qui s'allongent, la beauté quasi...quasi japonaise des graminées dans les dunes ». Un quart d'heure plus tard, je savais qu'elle habitait Bruges, elle savait

que j'y avais vécu et elle m'invitait à venir voir les oiseaux dans la réserve du Zwin, à la Fondation Audubon où elle travaillait. Se pouvait-il que nous soyons déjà en plein flirt vingt minutes après nous être rencontrés ?

Conversations téléphoniques, échanges de mails, elle à Bruges, moi à Bruxelles. Sujet principal : les oiseaux. Et sa fille Iris. Et l'estuaire

des grands fleuves, une atmosphère qui l'a toujours fascinée. Qu'attend-elle de moi ? Que je sois un copain, un ami, un amant ? Je l'ignore. Elle me donne l'impression d'être une femme intègre, sans calcul, qui dit tout droit ce qu'elle pense, un trait de caractère qui m'a toujours fasciné tant il m'est étranger. Il subsiste quand même quelques zones d'ombre. Pas de mari ? Plus de mari ? Je ne pose pas la question. Elle me dit :

- Nous sommes au début du printemps. J'enregistre le chant des oiseaux en ce moment. Une sortie ornithologique avec moi, ça vous dirait ?

- Ce serait merveilleux.

- Je n'en suis pas si sûre. Vous me le direz après. Le mieux, c'est d'y être vers 4 heures.

- Parfait. 4 heures de l'après-midi ?

- Non, du matin. Quand l'air est le plus pur. Qu'il n'y a pas de bruits parasites de moteurs.

- Diable ! Je ne me suis jamais levé à cette heure-là. Il faudrait que j'arrive la veille. Et où me loger ?

- Vous pouvez dormir chez moi. Prenez des vêtements très chauds. Des vieux qui peuvent se salir. Et des bottes. Olivier, attention ! Dans quoi t'engages-tu ? Tu la connais à peine. Une fille qui est dehors à 4 heures du matin est forcément dangereuse. Elle est bien trop jeune pour toi. Ne te lance pas dans une telle aventure, tu vas sûrement attraper un rhume. Je laisse ces pensées tourner dans ma tête tout en préparant mes affaires. Deux ans que je vis en vieux garçon solitaire. En route ! J'ai failli faire demi-tour en constatant le désordre de cette maison. Les chiens encombrants et salissant tout, les chats dédaigneux et Iris, 12 ans, qui m'ignore complètement. L'impression d'être un intrus. Et je n'ai pas de bottes. Ce qui semble amuser Odile. - Accepteriez-vous de chauffer les bottes d'un autre ? Quelle est votre peinture ? Du 43. C'est parfait. J'ai ce qu'il vous faut.

(A suivre)

Recettes

Pâtes au saumon et aux épinards

Ingrédients :

350 g de tagliatelles sèches
 125 g d'épinards frais
 150 g de saumon fumé
 20 cl de crème fraîche épaisse
 2 échalotes
 2 gousses d'ail
 2 tours de moulin à poivre
 750 ml d'eau

Les étapes :

1. Commencez par rincer les épinards puis épluchez l'ail et les échalotes avant de les détailler.
 2. Émincez le saumon fumé en petits morceaux.

3. Dans une cocotte, déposez dans l'ordre suivant : les tagliatelles, les épinards, les morceaux de saumon, l'échalote, l'ail et la crème.

4. Assaisonnez le tout avec quelques tours de moulin à poivre et mouillez l'ensemble avec 750 ml d'eau.

5. Faites cuire pendant environ 15 minutes sur feu moyen, en mélangeant de temps en temps. Si besoin, ajoutez un petit peu d'eau.

6. En fin de cuisson, ajoutez un peu de sel puis servez sans attendre les pâtes au saumon et aux épinards.



Travailler plus de 55h par semaine augmente le risque de décès

Travailler plus de 55 heures par semaine augmente le risque de décès dus aux maladies cardiaques et aux accidents vasculaires cérébraux, selon une étude de l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail publiée lundi.

Cette première analyse mondiale des pertes de vies humaines et des atteintes à la santé associées aux longues heures de travail est publiée alors que la pandémie de Covid-19 accélère les évolutions susceptibles de renforcer la tendance à travailler pendant de plus longues heures.

L'étude, publiée dans la revue *Environment International*, ne porte toutefois pas sur la pandémie, mais sur les années précédentes. Les auteurs ont synthétisé les données issues de dizaines d'études portant sur des centaines de milliers de participants.

"Travailler 55 heures ou plus par semaine représente un grave danger pour la santé", a souligné le Dr Maria Neira, directrice du Département environnement, changement climatique et santé à l'OMS.

"Il est temps que tous - gouvernements, employeurs et salariés - nous admettions enfin que de longues heures de travail peuvent entraîner des décès prématurés", a-t-elle ajouté.

L'étude conclut que le fait de tra-

vailler 55 heures ou plus par semaine est associé à une hausse estimée de 35% du risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de 17% du risque de mourir d'une cardiopathie ischémique par rapport à des horaires de 35 à 40 heures de travail par semaine.

L'OMS et l'OIT estiment qu'en 2016, 398.000 personnes sont mortes d'un AVC et 347.000 d'une maladie cardiaque pour avoir travaillé au moins 55 heures par semaine.

Entre 2000 et 2016, le nombre de décès dus à des cardiopathies liées aux longues heures de travail a ainsi augmenté de 42%, un chiffre qui s'établit à 19% pour les AVC.

La plupart des décès enregistrés concernaient des personnes âgées de 60 à 79 ans, qui avaient travaillé pendant 55 heures ou plus par semaine lorsqu'elles avaient entre 45 et 74 ans.

En résumé, indique l'OMS, "maintenant que l'on sait qu'environ un tiers du total de la charge de morbidité estimée liée au travail est imputable aux longues heures de travail, cela en fait le premier facteur de risque de maladie professionnelle".

"Nous n'avons donc trouvé aucune différence entre les sexes en ce qui concerne l'effet des longues heures de travail sur l'incidence des maladies cardiovasculaires", a déclaré Frank Pega, expert à l'OMS, en conférence de

presse.

Toutefois, la charge de morbidité est particulièrement importante chez les hommes (72% des décès les concernant) car ces derniers représentent une grande part des travailleurs dans le monde.

Elle est aussi plus importante chez les personnes vivant dans les régions du Pacifique occidental et de l'Asie du Sud-Est, où, a expliqué M. Pega, il y a davantage de travailleurs du secteur informel susceptibles d'être obligés de travailler pendant de longues journées.

L'OMS est d'autant plus inquiète face à ce phénomène que le nombre de personnes travaillant de longues heures est en augmentation. Il représente actuellement 9% du total de la population mondiale.

La pandémie ne devrait guère aider à renverser la tendance. Au contraire.

"Le télétravail est devenu la norme dans de nombreux secteurs d'activité, estompant souvent les frontières entre la maison et le travail. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont été contraintes de réduire ou d'interrompre leurs activités pour économiser de l'argent et les personnes qu'elles continuent d'employer finissent par avoir des horaires de travail plus longs", a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS.